



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 2 MAI 2016

---

La séance est ouverte à 18h 31 sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLİ, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Sont présents : Mme Delphine BÜRKLİ, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Sylvain MAILLARD, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, Mme Sylvie LEYDET, Mme Isabelle VUGHT, M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL.

Est excusée : Mme Claire GANNET qui donne pouvoir à M. Sylvain MAILLARD.  
Sont arrivés en cours de séance : Mme Claire MOREL à 19 h et M. Jonathan SOREL à 19 h 10.

DELIBERATION 09.2016.025 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.  
Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Gypsie BLOCH est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 mai 2016.

DELIBERATION 09.2016.026 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 14 MARS 2016.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 mai 2016 est approuvé.**

*Informations sur la vie du 9<sup>e</sup> arrondissement.*

Madame le Maire informe qu'elle a installé, le 12 avril, avec M. Jacques TOUBON, le Défenseur des droits, la première permanence d'arrondissement du Défenseur des droits, moment important qui répond à un vrai besoin dans l'arrondissement. Le 13 avril dernier, s'est tenu un CICA qui a rencontré beaucoup de succès et elle remercie Mme Isabelle VUGHT de l'avoir organisé, beaucoup d'associations étaient présentes. Ce fut l'occasion de présenter le nouveau directeur de la Maison des Associations, M. Jean KARINTHI, et avec M. Jean-Baptiste de FROMENT, l'application Paris NEUF a été présentée, comme elle l'avait été la veille, sur le terrain, rue des Martyrs. Le 20 avril, avec Mme Adeline GUILLEMAIN, a été installé le premier conseil local du handicap, avec de nombreux projets intéressants. C'est un organe consultatif que Madame le Maire souhaite réunir le plus souvent possible pour l'interpeller sur les projets d'aménagements urbains mis en place et sur des décisions qui concernent la vie de tous les jours du 9<sup>e</sup> arrondissement et pour avoir l'éclairage des associations qui travaillent sur le handicap, c'est très important. Donc, concertation et participation pour les encourager à développer des projets en priorité en direction des enfants. C'est ce qui leur a été demandé le 20 avril dernier, une réunion se tiendra avant l'été, encore une fois pour accélérer les travaux de ce conseil local du handicap.

.../...

Sur un tout autre sujet, samedi soir, avec M. Sébastien DULERMO, ont été installées des ruches sur le toit du centre d'animation de la Tour des Dames. Les essaims sont arrivés samedi soir et la récolte est prévue pour le mois de septembre. Sur proposition de la Municipalité du 9<sup>e</sup>, le toit de l'école Victoire a été retenu dans le cadre de l'appel à projet « Parisculteurs » et sera donc végétalisé et transformé en potager en 2017. Toujours au registre de la végétalisation, le 27 avril avec une grande enseigne de l'arrondissement, le Hard Rock Café, le Musée du Rock et dans le cadre de l'opération « Save the Planet », ont été replantés les bacs de la rue Cadet qui en avaient bien besoin. Pour les différentes végétalisations, les plantations mises en place à l'initiative des conseils de quartier, la Mairie du 9<sup>e</sup> a souhaité passer un marché de surentretien pour aider les conseils de quartier et les commerçants à entretenir vraiment la végétalisation. Il ne s'agit pas seulement de mettre de la végétalisation, il faut l'entretenir, elle ne se nourrit pas toute seule et il faut l'arroser. La Mairie du 9<sup>e</sup> sera également en soutien à partir de la fin mai pour que la végétalisation et les plantations soient toujours parfaitement entretenues.

Madame le Maire donne ensuite quelques dates à retenir : le lendemain, à 13 h, tout le monde est invité à l'inauguration de la Place Henri Salvador, place Henri Salvador qui fait suite à un vœu qu'elle avait fait adopter en 2013 avec M. Jean-François LEGARET au Conseil de Paris pour donner le nom de cette personnalité qui vivait dans le 1<sup>er</sup> arrondissement mais a beaucoup aimé le 9<sup>e</sup> arrondissement. Cette place est aux confins des 9<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> arrondissements, face à l'Olympia. La cérémonie du 8 mai se tiendra dimanche prochain à 11 h 30, avec M. Alexis GOVCIYAN et les associations d'Anciens Combattants. Une réunion publique, toujours avec M. Alexis GOVCIYAN, du conseil de quartier Opéra, est prévue le 18 mai sur le travail mené par les associations sociales pour aider les sans-abris. Le 17 mai aura lieu la réouverture du square d'Anvers après une rénovation pendant l'hiver et des plantations, la dernière réunion de chantier a eu lieu ce jour au square d'Anvers pour les derniers ajustements. C'est une belle réalisation et Madame le Maire remercie chacun de l'avoir suivie avec attention.

Le 28 mai, de 15 h à 17 h, est organisée la Broc' des Kids et la deuxième édition du Salon du Livre pour Enfant dans la cour de la mairie. Le prochain Conseil se tiendra le 30 mai à 18 h 30.

Madame le Maire donne la parole à M. Sébastien DULERMO pour son rapport mensuel sur la propreté de l'arrondissement.

#### INFORMATIONS RELATIVES A L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPLETE ET LA SECURITE.

M. Sébastien DULERMO revient sur le marché « entretien espace vert » et rappelle qu'il existait jusqu'alors un marché de surentretien pour les jardinières comme le terre-plein central de l'Avenue Trudaine et les squares de l'arrondissement. Il a été décidé de renoncer à ce marché pour en repasser un autre qui soit global sur l'ensemble de l'arrondissement avec l'entretien des nouveaux pots installés qui sont entretenus par les associations, pour les aider à les arroser, notamment pendant l'été où les associations sont souvent absentes de l'arrondissement. Cela a été intégré à la collecte des mégots dans les cendriers de l'arrondissement et permet d'introduire aussi dans ce marché une possibilité d'ajouter de nouvelles plantes qui ne soient pas dans les bacs Ville mais dans les pots gérés par les associations.

.../...

Cela aide les associations à pouvoir remplacer une plante quand elle a souffert de la chaleur ou autre. Ce marché sera certainement effectif avant la fin du mois de mai.

A propos du Square d'Anvers la réouverture aura lieu le 17 mai après rénovation totale du square et avec la rénovation du kiosque également ; quelques petits travaux se feront d'ici l'été ou pendant l'été, avec l'arrivée des agrès sportifs. Ces agrès ont été choisis le matin même, avec Adeline GUILLEMAIN ; quatre équipements seront ajoutés au square et arriveront avant l'été en principe, ainsi qu'une sanisette qui devrait remplacer le kiosque actuellement présent au fond du square côté Avenue Trudaine. La loge du gardien sera remplacée pour avoir des toilettes ouvertes tout le temps, toute la semaine et propres à chaque utilisation, ce qui n'était pas le cas parce que les toilettes actuelles ne sont ouvertes que lorsqu'il y a une présence humaine.

Concernant le point propreté, ce plan a été présenté en 2016 lors du dernier Conseil. Son application se poursuit avec un calendrier assez chargé avant l'été. Au mois de mai, deux animations canines auront lieu dans l'arrondissement, la semaine prochaine, sur le secteur Square Moncey et Rue Moncey, et du 23 au 29 mai sur le secteur de la rue d'Aumale. L'animation canine implique un animateur canin qui intervient durant deux jours dans la semaine plus une période de verbalisation qui suit ces animations. Ensuite, début juin, sera organisée une opération coordonnée de nettoyage approfondi qui évoluent par rapport aux années précédentes. Il y aura moins d'opérations dans l'année, les habitants vont être sensibilisés pour s'investir d'avantage sur ces opérations. Il est prévu une réunion publique avec les services de la propreté en amont, une marche exploratoire avec les services de la propreté, un matin ou un soir selon le souhait des habitants en amont de cette opération, suivie d'un nettoyage participatif, un matin ou un soir comme les habitants le souhaiteront lors de ces opérations également.

Le secteur choisi est le quartier du Faubourg Montmartre, rue Bergère, rue Richer, rue de Trévise. Ce secteur a fait l'objet d'une réunion avec la direction de la propreté. Toujours au mois de juin, l'opération « Paris fais-toi belle » sera présente sur l'ensemble de la ville de Paris le 4 juin. L'année dernière, elle se tenait autour du square d'Anvers, cette année ce sera autour du square Montholon. Il a été souhaité d'intégrer un espace vert pour mêler les services de la direction de la propreté et de la direction des espaces verts. Comme l'année dernière, le Hard Rock Café apportera son aide précieuse durant ce nettoyage et offrira l'apéritif à l'issue de ce nettoyage, ce qui est très important aussi.

Enfin, après le Glouton et l'APP 125 qui sont deux matériels électriques de nettoyage, un autre matériel a été testé, le VORAX. Le retour des services n'est pas très satisfaisant pour ce matériel. C'est donc l'APP 125 qui a été choisi et qui sera utilisé dans l'arrondissement. Il a été commandé et sera utilisé sur les grands boulevards. Un second, en cours d'acquisition sera plutôt utilisé dans le nord de l'arrondissement et sur l'Avenue Trudaine avec certainement un stockage. Une négociation est en cours avec la DEVE car, en même temps que l'arrivée de la sanisette de cour, serait édifié un petit cabanon en bois autour de la sanisette pour arriver à stocker le matériel afin qu'il soit accessible par les agents de la propreté, de plain-pied, alors que leurs locaux sont au sous-sol. Il serait stocké à la mairie pour le nord, et dans le Square d'Anvers si cette opération est menée à bien. Donc, pour l'instant, un est commandé, le second est en passe de l'être afin de couvrir le nord et le sud de l'arrondissement.

.../...

Mme Pauline VERON, à propos de la rénovation du Square d'Anvers et de la rénovation du kiosque et la mise en place des agrès, précise que cela fait partie des projets votés dans le cadre du budget participatif qui permet de compléter cette opération.

M. Sébastien DULERMO précise que, pour les agrès, le conseil de quartier Anvers-Montholon souhaitait les prendre en charge. L'opportunité du budget participatif a permis de concentrer sur le square pour ajouter quelques activités.

#### INFORMATIONS RELATIVES A L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETE ET LA SECURITE.

M. Alexis GOVCIYAN souhaite tout d'abord au nom de Madame le Maire et de l'équipe municipale, présenter ses vœux de prompt rétablissement à l'ensemble des forces de police qui ont été encore attaquées, notamment lors des dernières manifestations de la loi travail, et hier encore, le 1<sup>er</sup> mai. Il les assure évidemment de leur soutien total mais ajoute que tout cela a un impact global sur l'organisation et le déploiement des forces de police, y compris dans l'arrondissement. En effet, ces manifestations plus la « Nuit debout » qui font certes les délices des arrondissements limitrophes de la Place de la République mobilisent énormément les forces de police, y compris celles du 9<sup>e</sup> arrondissement...

Madame le Maire souligne que l'autorisation est chaque jour reconduite par le gouvernement et la préfecture de police, il ne faut pas l'ignorer.

M. Alexis GOVCIYAN confirme que ces débordements sont effectivement autorisés de jour en jour avec des moyens qui ne sont pas adaptés dans le cadre d'un état d'urgence et les forces de police du 9<sup>e</sup> arrondissement sont mobilisées, y compris la BAC, tous les soirs autour de la Place de la République. Cela a pour effet de réduire de beaucoup les effectifs disponibles pour l'arrondissement. Ajoutées à cela les obligations de garde statique devant les bâtiments qui abritent les services de police ainsi que d'autres lieux, notamment de culte du 9<sup>e</sup>, on arrive vite au bout de ce qu'il est possible de faire en termes de garantie de sécurité des habitants et des commerçants de l'arrondissement. C'est pourquoi, si le commissariat du 9<sup>e</sup> continue d'assurer ces missions prioritaires dans l'arrondissement, il paraît utile d'insister et d'informer la population sur le fait que les interventions, comme en cas de tapages, peuvent être retardées du fait du manque d'effectif, comme pour et il regrette, l'accompagnement des familles Roms qui sont de retour dans les rues du 9<sup>e</sup> avec de très jeunes enfants dormant dans la rue et sont souvent obligés de pratiquer la mendicité.

Madame le Maire indique que ce point sera abordé à la fin du Conseil. M. Alexis GOVCIYAN expose que, comme annoncé lors du dernier Conseil, toutes les institutions et associations impliquées dans la prise en charge des sans-abris, le commissariat, la BAPSA, la protection civile, les associations comme Emmaüs, Captifs Libération, la lutte contre la toxicomanie, la SNCF et bien d'autres, ont été réunies le 25 mars. Il s'agissait de faire un point sur l'évolution de la situation dans l'arrondissement par rapport à ces sans-abris et de mettre en œuvre les moyens de coordination et de prévention. Dans ce cadre, la question des familles Roms a été examinée, mais sans véritable solution, d'où le vœu présenté plus tard, que l'on pourrait qualifier d'appel et de cri d'alarme pour demander à la Mairie centrale et à la préfecture de police ce qu'il est prévu de faire pour ces populations suite au démantèlement du camp d'Aubervilliers en février dernier. Il s'agit d'un véritable problème.

.../...

Il souhaite également profiter de cette occasion pour remercier les forces de police du 9<sup>e</sup> arrondissement pour le travail réalisé et les actions menées. Ils ont arrêté plusieurs auteurs de vols avec effraction dans le 9<sup>e</sup> et effectué une saisie de drogue qui a permis de démanteler une équipe qui sévissait dans l'arrondissement. Avec le commissariat central et les équipes, des réunions sont tenues ainsi que des échanges réguliers de concertation pour aborder des problèmes concrets qui intéressent les riverains et les commerçants. Dans ce cadre, la question de quelques établissements qui posent problème dans l'arrondissement ou des rues ayant des problématiques particulières comme la rue Fontaine ont été abordées et des actions sont menées pour que soit mis fin à toute exaction que pourraient subir les riverains.

De même, la question de la sécurité publique a été le thème d'une réunion publique organisée par Mme Sylvie LEYDET et le conseil de quartier Faubourg Montmartre. Des échanges avec les riverains ont permis d'identifier des difficultés et de voir leur résolution avec les services compétents concernés. Il estime que c'était une réunion très intéressante qu'il conviendra de renouveler dans d'autres conseils de quartier. Ces réunions sont effectivement utiles, d'où celles organisées en mai avec des associations, notamment Emmaüs et d'autres, pour l'accompagnement des sans-abris pour qu'une véritable politique de prévention soit mise en œuvre et comprise. Il faut que la nécessaire pédagogie soit également assurée auprès des populations qui ont parfois tendance à rejeter des gens qui en ont besoin alors que prédomine une logique d'accompagnement et de prévention. Cette pédagogie fera l'objet d'une réunion publique du 18 mai prochain.

Pour conclure, il tient aussi à informer Madame le Maire que le travail pour les salons de massage et la lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains continue. Il y aura très prochainement une réunion avec la préfecture de Paris pour la mise en œuvre de cette politique et le lancement effectif de la charte qui a été évoquée précédemment.

Madame le Maire remercie M. le Premier adjoint pour l'engagement qui est le sien et pour suivre toutes les questions de sécurité dans un contexte très particulier, un contexte sécuritaire extrêmement tendu depuis le 7 janvier 2015. Les forces de police sont extrêmement sollicitées. Beaucoup ne peuvent plus prendre leurs congés, multiplient les heures supplémentaires et sont vraiment à bout de souffle. Ce qui se passe tout près d'ici, Place de la République, s'avère extrêmement préoccupant pour les élus, compte tenu des scènes de violence de plus en plus fréquentes.

Elle veut informer, puisque la rentrée des classes a eu lieu ce matin, de la réunion tenue avec les proviseurs de l'arrondissement, de la préoccupation qui est la leur pour l'organisation des événements du brevet et du bac dès la semaine prochaine, parce que les lycées sont aussi des cibles de ces mouvements d'extrême gauche pour déstabiliser, comme avant les vacances de printemps au lycée Jacques Decour, où des exactions extrêmement dures d'incendies avec des poubelles du porche de Jacques Decour ont eu lieu. Il y a beaucoup de tensions. La situation n'est pas apaisée. La « France va mieux », dit le Président de la République, mais les scènes de violence à Paris sont absolument inacceptables. Elle a eu l'occasion de demander à la Maire de Paris une réaction forte face à ces événements, une réaction qu'elle attend toujours. Elle considère que la Maire de Paris reste extrêmement timorée et demeure en porte-à-faux. Elle entend ses collègues de l'Est parisien parler de la légitimité de ces manifestations certes, mais dans un contexte de violence qui est absolument inacceptable.

.../...

Les lycées sont une préoccupation très forte et le commissariat y est très attentif, la préfecture de police aussi. On voit chaque matin et encore ce matin même des mouvements d'extrême gauche, de l'ultra gauche venir titiller les jeunes dès 6 h et demi, 7 h le matin, dans le 9<sup>e</sup>, comme dans tout Paris. La braise continue de couvrir et Madame le Maire redoute que la contagion de ce qui est vécu place de la République, puisse se propager à d'autres endroits de Paris. Il faut être extrêmement vigilant, d'une vigilance de tous les instants. Elle remercie à nouveau M. le premier adjoint d'être en contact direct avec la préfecture et le commissariat chaque minute, chaque heure pour essayer d'apaiser les choses au niveau de l'arrondissement, mais il y a de quoi être en effet perturbé et préoccupé.

Mme Pauline VERON veut également saluer le travail des policiers qui effectivement est très difficile en ce moment et saluer, comme le fait Madame le Maire, ce travail. Elle est en lien aussi avec les services de police. La Maire de Paris s'est rendue au commissariat du 11<sup>e</sup> arrondissement qui a été la cible d'attaques de certains casseurs avant les vacances, alors qu'on sait que le commissariat du 11<sup>e</sup> a été particulièrement éprouvé au moment des attentats ; c'était d'autant plus choquant et inadmissible. Le préfet de police a cadré beaucoup les choses en prenant des arrêtés encore très récemment pour notamment interdire la vente d'alcool et un certain nombre de choses autour de la Place de la République. Elle s'associe à la condamnation de ces actes de violence qui sont inadmissibles et inacceptables, d'autant plus dans le contexte actuel, mais elle voudrait aussi dire que la liberté d'expression existe, qu'elle permet à un certain nombre de personnes qui souhaitent s'exprimer dans le cadre de « Nuit Debout » de pouvoir s'exercer.

Les gens qui participent à « Nuit Debout » ne sont pas ceux qui ensuite sont des casseurs qui viennent justement, au prétexte qu'il y a des gens qui se réunissent pacifiquement pour discuter, venir faire ces saccages et ces casses. Elle croit qu'il faut aussi faire attention de ne pas tout mélanger. Il y a des gens qui viennent en toute bonne foi discuter sur la Place de la République et qui ne sont pas des casseurs. D'ailleurs, le préfet de police a demandé que les débats s'arrêtent à 22 h 30 pour pouvoir justement bien faire la différence entre ceux qui à 22 h 30 arrêtent les discussions et ceux qui ensuite viennent pour casser et sur lesquels il faut qu'il y ait absolument la plus grande sévérité. Concernant les familles Roms à la rue, elle s'exprimera à l'occasion du vœu.

Madame le Maire convient évidemment que le droit de manifester est légitime dans le pays, qu'il ne faut pas verser dans l'amalgame, mais souhaiterait que les organisateurs de « Nuit Debout » ou les différents syndicats qui s'expriment sur cette Place de la République puissent condamner avec fermeté ces exactions ; elle n'a rien entendu jusqu'à maintenant. Elle a lu il y a trois semaines, un communiqué, un samedi après-midi, de la Maire de Paris qui était plutôt timide. Ce qui se passe aujourd'hui est absolument scandaleux pour l'image de la capitale dans le monde puisque tous les jours, on voit des violences absolument inacceptables. Il faut se souvenir de ce qui s'est passé au commissariat du 11<sup>e</sup> qui a été tant meurtri le 7 janvier et le 13 novembre 2015. En tout cas, une condamnation forte doit être de mise ; elle l'est au sein de ce Conseil du 9<sup>e</sup> qu'elle remercie pour cette unanimité mais il faut rester extrêmement vigilant. Les riverains de la Place de la République, les commerçants sont absolument excédés de ce qui se passe. Il faut répondre à cette exaspération et éviter cette contagion.

.../...

Il est compréhensible que les organisateurs de « Nuit Debout » aient besoin de discuter, mais il existe d'autres instances : les conseils de quartier, les mairies... il ne manque pas de lieux de concertation et de démocratie à Paris, plutôt que de squatter nuit et jour la Place de la République légalement, le gouvernement ayant choisi de donner une légitimité à ce mouvement, mais il y a d'autres moyens de s'exprimer dans la démocratie.

INFORMATIONS PAR MME LE MAIRE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL GENERAL) INTERESSANT LE 9<sup>E</sup> SANS RELEVER DE LA COMPETENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire rappelle que ce sont les informations sur des projets de délibération du Conseil de Paris qui ne relèvent pas de la compétence d'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, mais qui passeront en Conseil de Paris du mois de mai.

Sont concernées deux subventions : la DAC 550, pour une subvention à l'Association Française du Cinéma d'Animation dont le siège est dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et la DASES 28-G avec une subvention de 28 000 euros pour l'association Tibériade qui soutient les personnes vivant avec le VIH et autres maladies chroniques en situation de vulnérabilité sociale et psychique. C'est une association qui anime un centre d'accueil dans le sud de l'arrondissement, rue Bergère.

DELIBERATION 09.2016.027 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ETAT SPECIAL 2015.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame le Maire présente la délibération suivante : l'adoption du compte administratif de l'État Spécial 2015.

Elle expose qu'il s'agit du premier compte administratif de la mandature exécuté intégralement par l'équipe municipale qu'elle a l'honneur de diriger. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recette d'une collectivité locale. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Paris doit délibérer de son compte administratif lors de sa séance de juin prochain. Préalablement, l'État Spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement étant un État annexe du budget parisien, le Conseil du 9<sup>e</sup> doit avoir adopté son propre compte administratif. Elle rappelle que l'État Spécial d'arrondissement est un budget mis à la disposition de chaque conseil d'arrondissement pour financer les dépenses de gestion des équipements de proximité et d'animation locale. Il ne couvre pas les frais de personnel ni les gros investissements. L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le maire doit se retirer au moment du vote. Elle va donc d'abord soumettre au vote le principe de confier la présidence de séance sur ce point de l'ordre du jour à M. Jean-Baptiste de FROMENT qui rapportera ce compte administratif et qui pourra répondre aux éventuelles questions avant de passer au vote auquel elle n'assistera pas.

Le 9<sup>e</sup> arrondissement, Madame le Maire tient à le souligner car c'est un satisfecit qu'elle entend accorder à chaque élu de ce Conseil. C'est celui qui a le plus participé en 2015 à la baisse des frais de fonctionnement de la Ville de Paris. L'ensemble des membres de l'Exécutif municipal, mais également la direction générale des services doivent être félicités, au premier rang desquels M. Michaël DUMONT, pour avoir participé à cet effort. Faire mieux avec moins, elle s'y tient depuis deux ans.

.../...

Elle informe qu'elle a participé mardi dernier 26 avril à la commission du budget supplémentaire 2016 qui réunit tous les maires d'arrondissement, et compte tenu de la bonne gestion du budget 2016, les demandes d'abondement qu'elle a formulées auprès de la Ville dans le cadre du budget supplémentaire ont toutes été acceptées parce que raisonnables et justifiées. Elle s'en réjouit et tient à féliciter l'exécutif municipal. Avec un abondement de 254 260 euros, il convient d'observer que les crédits ouverts pour l'exercice 2016 seront en quasi-stabilité par rapport aux crédits ouverts en 2015, hors dépenses d'eau, qui sont une régularisation des deux années budgétaires, soit une baisse de 7 % par rapport aux crédits ouverts en 2014. Elle avait annoncé 6,8, c'est un petit peu mieux avec 0,2 point en plus, donc 7 % de baisse.

L'effort budgétaire de la Mairie du 9<sup>e</sup> est donc notable et rigoureux pour faire face de manière responsable à un contexte économique national et parisien plus que difficile. Ce budget supplémentaire 2016 fera l'objet d'une délibération lors de la séance du 30 mai, mais Madame le Maire tient déjà à présenter les grands agrégats du budget supplémentaire et en profite pour indiquer que, concernant la rubrique administration générale, elle n'a pas demandé cette année d'abondement au titre des TAM, des transports administratifs. En effet, depuis sa prise de fonction, des efforts de limitation de recours aux heures supplémentaires et un suivi particulier de la dépense ont été mis en place. Ainsi, le non recours aux services des TAM 2015 et une régularisation de la facturation en 2014 après contrôle des services ont permis de maintenir la dépense dans la limite des crédits ouverts. Les efforts seront naturellement maintenus en 2016 malgré les difficultés inhérentes à cette dépense.

De même, toujours au sein de cette rubrique, elle a pu, conformément à ses engagements, et c'est tout sauf anecdotique, réduire de 11 % la dépense d'affranchissement en la faisant passer de 64 785 euros sous l'ancienne mandature à 43 651 euros en 2015, montant qui devrait être stabilisé en 2016 malgré l'augmentation des frais d'affranchissement. Pour terminer, elle indique qu'elle a adressé la semaine dernière ses orientations pour le budget primitif 2017 de l'État Spécial qu'elle présentera dans sa version définitive en novembre prochain. Elle a également rencontré toutes les directions de la Ville pour établir le programme 2017 et 2018, sur deux années, accompagnée de ses adjoints en charge des dossiers d'investissement pour le 9<sup>e</sup> sur les IIL et les IL dont elle rendra compte également en novembre. L'ossature générale du budget 2017 pour le 9<sup>e</sup> a déjà été établie, ce qui permet de bien préparer, d'anticiper toujours mieux l'ensemble des travaux dont le 9<sup>e</sup> a besoin.

Elle passe la parole à M. Jean-Baptiste de FROMENT à qui elle a demandé dans un souci de parfaite transparence, de bien expliquer au public qui est présent comment il s'articule. C'est aussi ça la démocratie, bien comprendre les chiffres, le budget, le compte administratif, et donc être le plus précis possible. Pour les élus qui sont autour de la table, ils ont pu disposer en amont de cette séance d'une présentation très exhaustive du compte administratif 2015 ainsi que des tableaux budgétaires complets, y compris ceux relevant des investissements des conseils de quartier conformément à la demande qui avait été faite l'an dernier.

Madame le Maire donne la parole à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

.../...



M. Jean-Baptiste de FROMENT rappelle que, comme Madame le Maire l'a souligné à l'instant, le compte administratif 2015 présente la particularité d'être le premier dont cette équipe a été chargée intégralement de l'exécution. Pour résumer, ce budget témoigne d'une volonté, et pas simplement d'une volonté, d'une volonté couronnée de succès de maîtriser la dépense publique dans un contexte difficile avec un État Spécial 2015 qui se caractérise par une baisse de 7 % par rapport à 2014.

Pourtant, comme cela va être démontré, beaucoup de choses ont été réalisées avec une enveloppe plus réduite, c'est le premier point. Le second point est la priorité qui est celle du maire du 9<sup>e</sup> arrondissement et de l'ensemble de l'équipe, d'apporter à l'amélioration des équipements et des services publics de l'arrondissement, un meilleur entretien et un respect de l'espace public avec, et c'est ce qui caractérise cette équipe et finalement cette exécution budgétaire, une très forte réactivité qui se traduit d'ailleurs par un taux d'engagement remarquable, en progression par rapport aux années précédentes et un taux de mandatement en progression lui aussi. Cela montre la rapidité avec laquelle, chaque fois qu'il y a un problème, chaque fois qu'il y a une demande, un besoin, une opportunité, cela est traité. Cela demande de l'énergie, mais la Municipalité va évidemment continuer dans ce sens.

Pour parler des grandes masses, le budget est en baisse de 7 % par rapport à 2014 et se caractérise par un meilleur taux d'engagement malgré des dépenses incompressibles à la fin de l'année dues à l'organisation dans de bonnes conditions, c'est un devoir, des élections régionales.

Il rappelle que l'État Spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement, qui n'inclut pas les IIL et les IL qui relèvent du budget général de la Ville, est sous-divisé en trois dotations : la dotation de gestion locale qui comprend le budget de fonctionnement des équipements de proximité, que la Mairie d'arrondissement a inscrit à l'inventaire en septembre 2015 en Conseil d'arrondissement ; second volet, la dotation d'animation locale qui correspond aux animations culturelles, à l'information des habitants, aux conseils des quartiers, mais qui comprend aussi la charge des travaux dits urgents. Il y a une enveloppe qui est effectivement divisée en deux entités assez hétérogènes, c'est une convention. Troisième enveloppe, la dotation d'investissement qui couvre la réalisation de travaux dans le 9<sup>e</sup> et les crédits d'investissement des conseils de quartier. Pour la dotation de gestion locale, 97,1 % des crédits ouverts ont été engagés contre 95,39 en 2014 et 90,94 en 2013, ce qui illustre le meilleur taux d'engagement évoqué précédemment, les 3 % non engagés étant dus au gel de la facturation de l'eau des écoles qui a été décidée par l'exécutif parisien.

Premier résultat important en termes d'économie, et Madame le Maire l'a évoqué, c'est la dépense transport automobiles municipaux, les fameux TAM. Un très gros effort a été fait, directement par le maire qui a décidé de remplacer le véhicule diesel de fonction du maire par un véhicule électrique de petite taille ce qui a permis de générer une économie annuelle de 3 000 euros. Parallèlement, ce véhicule est utilisé le moins possible, seulement lorsque c'est strictement nécessaire. Cette rationalisation a permis notamment une moindre utilisation des heures supplémentaires et le total est une économie de plus de 25 000 euros par an par rapport à 2014 et 22 000 euros par rapport à 2013.

.../...

Autre économie, la passation d'un nouveau marché de nettoyage dans les bibliothèques a permis de réduire la charge sur les frais de fonctionnement et d'assurer une prestation de qualité équivalente, voire même de meilleure qualité. Un avenant, dans le cadre du marché passé en 2014, a permis également de mettre en place l'autofinancement par la publicité de Scope 09, l'agenda culturel du NEUF, même chose pour le guide du NEUF qui est intégralement financé par les annonceurs locaux dans le cadre d'une régie publicitaire. Voilà pour la dotation de gestion locale.

M. Jean-Baptiste de FROMENT en vient à la dotation d'animation locale composée de la dotation d'animation locale proprement dite, 40 % du total, et des travaux urgents, 60 %. Les travaux urgents ont permis en 2015 de financer dans les équipements du 9<sup>e</sup> des travaux à hauteur de plus de 232 000 euros : 22 opérations dans les crèches, 74 dans les écoles, 15 dans les locaux de la mairie, 4 opérations dans les espaces associatifs, etc. Il est à noter que 57 % des dépenses engagées sur les lignes travaux urgents ont concerné les écoles ce qui illustre le fait déjà dénoncé que les travaux d'entretien, de maintenance, et les investissements n'ont pas été réalisés pendant des années. Maintenant, la Municipalité tente de pallier dans l'urgence ce sous-investissement structurel dont ont pâti les écoles de l'arrondissement, comme celles d'autres arrondissements.

La section locale d'architecture a indiqué que 73 % des interventions de son atelier concernent du dépannage d'urgence sur des équipements de proximité, au-delà même des écoles, ce qui est un taux anormalement élevé dû à l'absence de travaux de prévention d'envergure depuis plusieurs années. Cela constitue évidemment un cercle vicieux car plus on fait de travaux d'urgence pour colmater, pour palier à ce qui doit être immédiatement réparé, moins on a de moyens pour assurer la maintenance préventive et plus on s'expose à de nouveaux travaux d'urgence à devoir réaliser par la suite. Quant à la dotation d'animation locale stricto sensu, elle a permis de financer, et tous les habitants peuvent en témoigner, les activités culturelles, sportives, pédagogiques à hauteur de plus de 126 000 euros, soit une dépense annuelle qui finalement, alors même qu'il y a eu plus de réalisations que les années précédentes, est contenue puisque ce sont 2 euros par habitant à comparer à 2,58 euros par habitant en 2014 et 3,52 en 2013.

M. Jean-Baptiste de FROMENT cite quelques manifestations parmi d'autres : le premier Salon du Livre pour Enfants, la première chasse non pas aux œufs, ou plutôt au NEUF, la Broc des Kids, la Journée du Patrimoine Culturel et Naturel, le premier tournoi de basket dans la mairie, les représentations de la pièce « Si c'est un homme » et évidemment plusieurs expositions : la première édition du Hamac Festival, l'organisation de la première édition du budget participatif du 9<sup>e</sup>, les 10 km du 9<sup>e</sup>, le tournoi des écoles, le printemps du sport, la Première Nuit du Sport, et bien d'autres manifestations qui ont pu voir le jour, malgré le caractère contenu des dépenses évoqué à l'instant, grâce au développement de partenariats avec le privé, l'atelier Théâtre du 9<sup>e</sup>, Drouot Formation, après-midi musicaux le dimanche, le Marché avec les Chefs, le potager vertical dans la cour de la mairie, etc. Si autant de manifestations ont pu être organisées en 2015, c'est parce que les coûts ont encore une fois diminué et ont été maîtrisés. Madame le Maire a parlé de la baisse significative des frais d'affranchissement, plus de 64 000 euros en 2013 à 43 000 et quelques en 2015 et on devrait avoir une stabilisation en 2016. Alors, effectivement, il faut continuer à aller plus loin parce que la dématérialisation est un levier qui fait qu'on utilise moins le courrier papier et cet effort va être poursuivi.

.../...

Il faut citer également le triplement des recettes issues des locations de salles de la Mairie du 9<sup>e</sup> qui sont passées de 5 000 euros en 2013 à 15 000 euros en 2015.

S'agissant des crédits de la dotation d'investissement, ils ont permis de réaliser essentiellement les travaux de réaménagement des espaces d'accueil des affaires générales, de finaliser la mise en place de la signalétique de la mairie qui a valu récompense et le label QualiParis, la rénovation de la salle des mariages. Maintenant, tout Paris se précipite pour se marier dans le 9<sup>e</sup>, on est obligé d'expliquer qu'il faut être domicilié dans le 9<sup>e</sup> pour se marier. L'installation d'un poulailler qui fait aussi la joie de tous et qui est réaménagé et doté d'un nouveau mobilier. Il a été également procédé à l'achat d'un nouvel écran pour la salle Rossini qui sert aussi aux après-midi seniors, des mobiliers pour la crèche Turgot, la bibliothèque Chaptal et l'acquisition de jeux pour l'école maternelle Bruxelles.

Ces dotations ont également permis à la Mairie du 9<sup>e</sup> de s'équiper de tentes et de matériels d'exposition que les associations et les conseils de quartier utilisent aussi. Cette dotation a également permis de développer deux applications en numérique, d'abord Bébé du NEUF et, pour un public plus large, l'application Paris NEUF dont la présentation a été faite il y a deux semaines. En revanche, cette dépense a été engagée en 2015, mais n'est exécutée et mandatée qu'en 2016, ce qui est l'une des explications de la relative sous-exécution de l'enveloppe d'investissement (simplement 75 %), ce qui est mieux que les années précédentes et qui pourrait aller encore plus loin pour s'assurer qu'il n'y ait pas de décalage entre le moment où la dépense est engagée et le moment où il y a la facturation. Donc, il sera possible de faire encore mieux l'année prochaine.

Les conseils de quartier ont utilisé la dotation d'investissement pour financer l'installation d'un radar pédagogique mais aussi de cendriers de voirie, de pots de plantations rue Cadet, de boîtes zéro déchet, d'aménagements pour la cour Chaptal. L'ensemble de ces dépenses d'investissement est retracé dans un document joint et a été examiné lors de la réunion annuelle des bilans des conseils de quartier. Une dépense a été décalée, elle concerne les cendriers de rue engagés en 2015, mais qui seront payés en 2016, autre petit décalage. Au vu de tous ces éléments, l'exécutif peut se féliciter collectivement et M. Jean-Baptiste de FROMENT propose d'adopter le compte administratif pour l'année 2015.

Madame le Maire le remercie et sollicite des demandes d'intervention de la part de l'opposition.

Mme Pauline VERON souhaite évoquer les économies faites au niveau du budget alloué par la Mairie de Paris à la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement. Elle veut évidemment souligner le fait que ces nécessaires économies sont faites par tout le monde, que ce soit au niveau de la Mairie centrale ou des mairies d'arrondissement. Il y a un effort qui est fait sur le fonctionnement de la Ville qui est très important puisque, chacun le sait bien, les dotations de l'État sont en baisse et il y a la volonté de la Maire de Paris également d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement de la Ville de Paris. Ce sont des efforts très importants puisque l'année dernière, une économie de 400 000 euros a été réalisée sur le budget de la Ville de Paris et, de nouveau, cette année ou l'année prochaine, il y aura 400. Donc, évidemment, ça se décline dans tous les services de la Ville et ça se décline également dans les mairies d'arrondissement.

.../...

Mme Pauline VERON évoque le fait que Madame le Maire a eu une réunion à l'Hôtel de Ville qui permet d'obtenir un budget supplémentaire qui sera examiné lors du prochain Conseil d'arrondissement. L'économie est un peu moindre que celle qui est annoncée ici puisqu'en fait, il y aura une rallonge budgétaire la fois prochaine et tant mieux parce que c'est au bénéfice du 9<sup>e</sup>, mais elle veut souligner le fait que ces économies sont le fait de tout le monde à la Ville de Paris et c'est très bien que le 9<sup>e</sup> arrondissement ait pu aussi trouver des marges d'économie.

Elle souhaite revenir aussi sur le taux de mandatement des dépenses. M. Jacques BRAVO était particulièrement attaché aussi à ce que l'argent que l'Hôtel de Ville qui lui était confié soit mandaté et exécuté. Donc, le 9<sup>e</sup> arrondissement a toujours enregistré des taux d'exécution élevés et importants. Elle croit qu'effectivement cela participe d'une bonne gestion à partir du moment où on a de l'argent pour faire des projets, effectivement, il faut l'utiliser.

Elle veut revenir sur quelques éléments évoqués dans la présentation. Tout d'abord, il est fait état d'économies sur le véhicule du maire, sur sa voiture de fonction en disant qu'il y a eu des efforts pour qu'il n'y ait pas notamment d'heures supplémentaires qui soient payées. C'est une mesure qui s'applique à tous les maires d'arrondissement à Paris puisqu'il y a eu une demande de l'Hôtel de Ville et donc une instruction en quelque sorte de ne pas faire usage du véhicule avec des heures supplémentaires. S'il y avait un besoin au-delà des heures normales d'utiliser le pool de la Mairie centrale qui a un pool de chauffeurs avec des voitures de fonction, donc cette économie est réalisée dans l'ensemble des mairies d'arrondissement puisqu'il n'y a plus de possibilités de faire appel à des heures supplémentaires pour ce chauffeur.

Sur le remplacement du véhicule du maire, c'est le cas dans d'autres arrondissements et aussi par exemple pour la Maire de Paris qui a un véhicule électrique et donc c'est la tendance générale à l'Hôtel de Ville d'avoir des voitures soit hybrides, soit électriques. Cela va dans le bon sens mais c'est une tendance générale ; c'est quelque chose qui s'applique dans tous les arrondissements et ce n'est pas particulièrement dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Madame le Maire note qu'elle a créé l'émulation et s'en félicite.

Mme Pauline VERON se félicite que Madame le Maire ait fait le choix d'un véhicule électrique.

Sur l'entretien des bâtiments et des équipements publics et notamment des écoles, elle estime que l'évocation d'un sous-investissement de la part de la Mairie du 9<sup>e</sup> dans les écoles du 9<sup>e</sup> est entièrement fautive. Elle a repris les chiffres des dépenses des ILL, c'est-à-dire les dépenses engagées par la Mairie du 9<sup>e</sup> pour notamment tout ce qui est équipement scolaire et écoles du 9<sup>e</sup> arrondissement depuis quelques années. S'agissant des dépenses en termes de travaux urgents, en 2011 par exemple, la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement a dépensé 650 000 euros pour faire des travaux dans les écoles.

.../...

En 2012, la Mairie du 9<sup>e</sup> a dépensé 550 000 euros pour faire des travaux dans les écoles du 9<sup>e</sup>. En 2013, la Mairie du 9<sup>e</sup> a dépensé 538 000 euros pour faire des travaux dans les écoles. En 2014, la même somme qu'en 2013, 538 000 euros et, en 2015, la même somme qu'en 2013 et, en 2014, 538 000 euros, soit un petit peu moins qu'en 2012 et qu'en 2011. Donc, quelque part, les chiffres sont parlants. Au niveau des IIL et au niveau de la DASCO, Mme VERON reproche à Madame le Maire de faire croire qu'il n'y avait pas de travaux qui étaient faits dans les écoles, c'est faux ; des dépenses importantes ont été faites, elles étaient même plus importantes sous l'ancienne mandature chaque année que depuis 2014, sans compter les dépenses de plus grande envergure qui sont financées directement par la Mairie de Paris qu'on appelle les IL et sur lesquels parfois il y avait des opérations de plus grande envergure, de ravalement ou de changement des fenêtres, etc., et qui viennent en plus de ces 650 000, 550 000, 538 000 ensuite chaque année.

Par exemple, en 2014, il y a eu une opération à 79 000 euros financée par la Mairie de Paris. Si on regarde ensuite les petits travaux urgents qui sont nécessaires en plus de ce qui était prévu chaque année par le budget de la Mairie du 9<sup>e</sup>, Madame le Maire prétend que cette année, en plus des 538 000 euros prévus, elle a dépensé 232 780 euros pour des travaux urgents dans les écoles. C'est un petit peu moins qu'en 2014 puisqu'en 2014, c'était 242 023 euros ; donc, manifestement, il y a des travaux urgents à faire, comme chaque année, comme chaque mairie d'arrondissement prévoit des petits travaux dans toutes les écoles ou même dans les crèches ou les bibliothèques de l'arrondissement. En 2013, ces travaux urgents étaient même à peu près du même ordre que 2015 puisque c'était 256 027 euros, donc du même ordre que ce qui a été dépensé en 2015 ; des travaux urgents étaient réalisés en plus de ce qui était prévu. En 2012, ces travaux urgents, c'était 171 782 euros, c'est-à-dire qu'il y avait un petit peu plus de travaux prévus que de travaux urgents. Donc, ce qui est dépensé en travaux dans les écoles chaque année depuis l'arrivée à la Mairie du 9<sup>e</sup> de l'actuel exécutif correspond tout à fait aux travaux réalisés dans les écoles à l'époque. Pour les crèches, les chiffres aussi sont comparables, voire inférieurs à ce qui est fait actuellement. Et sur les travaux urgents, c'est à peu près comparable aussi. La Mairie est dans une situation normale d'investissement annuel de remise à niveau et d'entretien des écoles du 9<sup>e</sup> arrondissement avec des travaux urgents qui sont nécessaires de temps en temps, mais il n'y a rien d'exceptionnel et rien d'alarmant. Un entretien des écoles du 9<sup>e</sup> est fait, contrairement à ce qui est dit et qui laisse croire que les écoles du 9<sup>e</sup> n'auraient pas été entretenues, ce qui est évidemment entièrement faux.

Sur les manifestations organisées évoquées, organisées avec le budget de la Mairie du 9<sup>e</sup>, notamment sur la dotation d'animation locale, Mme Pauline VERON aurait quelques questions à poser puisqu'un certain nombre de manifestations financées par cette dotation sont énumérées, alors qu'en même temps des subventions sont accordées à certaines associations pour faire ces manifestations. Il serait intéressant de savoir ce qui relève dans ces manifestations d'un financement par la dotation d'animation locale et ce qui est financé par ailleurs par des subventions. Par exemple, Hamac Festival a une subvention de la Mairie du 9<sup>e</sup> et figure aussi dans la liste de ce qui est financé par la dotation d'animation locale. Donc, qu'est-ce qui relève de la subvention ? Qu'est-ce qui relève en dehors de la subvention, ce qui relèverait de la dotation d'animation locale ? Même chose pour la Chasse aux N'oeufs l'année dernière, une subvention de 10 000 euros a été votée à une association locale qui venait de se constituer et qui n'avait même pas un mois d'existence pour organiser notamment la Chasse aux N'oeufs. Il est donc décidé de passer par une association mais en même temps, il est indiqué que cette Chasse aux N'oeufs est financée par la dotation d'animation locale.

Mme Pauline VERON a un peu de mal à comprendre, comme pour les 10 km du 9<sup>e</sup>, il y a une subvention de la Ville de Paris à l'OMS pour organiser les 10 km du 9<sup>e</sup>, mais en même temps, il est dit que c'est dans la dotation d'animation locale que sont financées les 10 km du 9<sup>e</sup>. Donc, elle pense qu'il y a un peu un fourre-tout dans la dotation d'animation locale qui reprend toutes les manifestations organisées dans le 9<sup>e</sup>. Par exemple, pour le budget participatif, elle aimerait savoir qui, dans la dotation d'animation locale, finance le budget participatif car c'est quand même une opération parisienne.

Mme Pauline VERON a aussi une question sur le Hamac Festival. L'été dernier, si elle ne se trompe pas, pour pouvoir accéder à certains spectacles organisés dans le cadre du Hamac Festival, certains spectacles étaient payants dans les murs de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement. Or, il semble que le règlement ne permet pas d'avoir un droit d'entrée pour des manifestations culturelles organisées dans les murs de la Mairie du 9<sup>e</sup>. Elle aimerait bien avoir des précisions là-dessus parce que là, si c'est effectivement le cas, c'est hors de la réglementation et elle n'aimerait pas que cela se reproduise l'année prochaine car elle a à cœur d'appliquer correctement les règles.

Enfin, dernière question, s'agissant des applications numériques, Bébé du NEUF et Paris NEUF, elle aimerait savoir combien coûtent ces applications, juste pour information, puisque ce n'est pas précisé dans le document.

Elle conclut en indiquant que son Groupe s'abstiendra sur le compte administratif.

Madame le Maire note qu'au début de ses interventions, Mme VERON parle de l'abondement qui est sur le BP 2016, ce n'est pas le compte administratif. Elle laisse croire que finalement la mairie a bénéficié d'un abondement et qu'ainsi son effort serait moindre, ce qui n'est absolument pas le cas car en 2015 la baisse est de 7 %. Il y a un certain nombre d'autres points saillants sur lesquels vont être apportées des réponses très précises, notamment sur les écoles pour lesquelles on enregistre depuis 2014 l'effondrement d'un plafond, l'effondrement d'une cour, l'effondrement de sols, et il faut, toujours en 2014, faire valoir la garantie décennale sur des équipements inaugurés six ou dix ans avant, au 68 rue Rochechouart, au 45 rue de la Tour d'Auvergne. Elle estime qu'effectivement, l'entretien laissait à désirer et que la Municipalité est devant le fait accompli et se retrouve avec des travaux très urgents à réaliser pour la sécurité, la parfaite sécurité de la communauté éducative du 9<sup>e</sup>. Elle demande à M. Jean-Baptiste de FROMENT de développer.

M. Jean-Baptiste de FROMENT veut aborder les points un par un. D'abord sur la diminution de 7 % de 2014 à 2015 dont Mme Pauline VERON dit qu'elle n'a rien d'extraordinaire alors qu'elle est quand même unique en son genre dans un contexte de baisse particulière. Quand elle parle des efforts que réalise la Ville, elle ne peut ignorer que la Ville ne s'est pas infligé une purge de 7 % puisque les dépenses de fonctionnement sont encore en augmentation. Donc, elles sont contenues, mais c'est de l'ordre de 1 ou 2 %. Proportionnellement, avec une toute petite enveloppe, on peut constater que les arrondissements, en particulier le 9<sup>e</sup> arrondissement sur 2015, subit une baisse qui n'est pas comparable à tous les autres arrondissements ni à ce qui se passe au niveau parisien. Les chiffres ne sont pas de la même ampleur.

A propos des TAM, là aussi, la Mairie du 9<sup>e</sup> et le Maire du 9<sup>e</sup> ont été tout à fait exemplaires et il n'a pas du tout connaissance de pratiques aussi vertueuses qui soient généralisées dans les autres arrondissements.

.../...

Au contraire, au niveau des budgets supplémentaires, il est constaté des demandes régulières de la part des autres arrondissements d'abondements au titre des TAM, alors que le 9<sup>e</sup> n'a pas eu à faire cette demande grâce aux économies réalisées. Il juge tout à fait malhonnête de suggérer le contraire.

Sur les écoles, Madame le Maire a déjà dit beaucoup de choses mais il constate que Mme Pauline VERON mélange les éléments. Ce qui est observé n'est pas le fait que l'équipe précédente n'aurait peut-être pas réalisé des petits travaux urgents, c'est que la politique globale de la Mairie de Paris vis-à-vis des équipements scolaires a été insuffisante et caractérisée par un sous-investissement, en particulier pour les gros investissements que nous soulignons. Mme Pauline VERON évoque une dépense d'ILL de 70 000 euros. Les IIL sont de petits investissements pour construire un auvent ou effectuer des petits travaux.

Quand des murs s'effondrent, comme l'a dit Madame le Maire, ce ne sont pas des dépenses de cet ordre, ce sont véritablement des dépenses qui touchent à la structure du bâtiment. Ce qui est dénoncé, c'est le constat fait depuis longtemps, et pas simplement dans les écoles mais aussi dans les collèges, et pas simplement dans le 9<sup>e</sup> mais aussi ailleurs dans Paris. C'est une chose connue, ce sont des dépenses en millions d'euros qui n'ont pas été faites, ce ne sont évidemment pas des histoires de 20 000 euros. Simplement, ensuite quand la mairie doit gérer les travaux urgents au niveau d'un arrondissement, elle en a d'autant plus et d'autant plus de problèmes qui arrivent quotidiennement que les travaux et les investissements structurels au niveau de la Mairie de Paris n'ont pas été faits.

Madame le Maire revient sur Hamac Festival. Un festival de cette ampleur dans Paris et dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, représente un coût pour 2015 de 450 000 euros. Une subvention de 2 000 euros a été votée, 2 000 sur 450 000 euros, pour couvrir des coûts d'entretien et de structures puisque le concert de fin du festival se tenait à la Mairie du 9<sup>e</sup>. Donc pour la Mairie, il s'agissait de répondre à des coûts d'entretien et de sécurité électrique. Pour ce qui concerne les 10 km du 9<sup>e</sup>, il y avait les coûts logistiques, comme les barrières ou les boissons, mais une manifestation comme les 10 km du 9<sup>e</sup> témoigne d'une ambition de la Municipalité qui cherche à ce que cet évènement soit à la dimension de Paris et qu'il y ait évidemment beaucoup de familles du 9<sup>e</sup> qui y participent. Il y a encore quelques années, les participants étaient au nombre de 500, 600, 700 personnes. Aujourd'hui, ce sont 3 000, 4 000 personnes qui participent aux 10 km du 9<sup>e</sup>. Donc, évidemment, ce sont des coûts supplémentaires. La subvention à l'OMS gère les coûts de logistique et de barriérage mais ne couvre pas toute l'organisation globale de la manifestation.

Pour terminer sur le Hamac Festival, Madame le Maire ne peut pas laisser Mme Pauline VERON dire que ce qui est fait à la Mairie du 9<sup>e</sup> est hors la loi. La convention qui est passée entre l'association Hamac Festival et la Mairie du 9<sup>e</sup> est bien évidemment actée et validée par les services centraux. Il n'y a aucune billetterie à la Mairie du 9<sup>e</sup> et rappelle que même à la Mairie de Paris, il est possible d'organiser des diners ou des manifestations. La seule condition est que la billetterie ne soit pas dans l'enceinte des mairies. Et c'est bien le cas, la mairie respecte scrupuleusement la règle et c'était le cas en juillet dernier, en juillet 2015 pour le Hamac Festival ; ce sera le cas en juillet 2016 si un spectacle doit avoir lieu dans le cadre de ce festival. C'est comme cela dans toutes les autres mairies d'arrondissement.

.../...

A propos du coût des applications, M. Jean-Baptiste de FROMENT indique que n'est concernée par l'État Spécial de 2015 que Bébé du 9, qui coûte 15 000 euros et quant à l'application Paris 9, pour 2016, il s'agit de 10 000 euros.

Madame le Maire veut ajouter encore un dernier point sur les services des véhicules de la Ville. Les services centraux ont demandé de respecter le droit du travail, c'est-à-dire 11 heures de battement entre le soir et le matin. À aucun moment ils n'ont demandé de jouer sur les heures supplémentaires. L'exécutif est suffisamment grand et responsable pour savoir ce qu'il fait car c'est son budget qui paye ce service. Le 9<sup>e</sup> applique une politique extrêmement rigoureuse depuis deux ans, politique qui porte ses fruits et Madame le Maire félicite tout l'exécutif municipal de l'aider à poursuivre cette politique.

M. Jean-Baptiste de FROMENT souligne, au sujet des applications, qu'elles ne sont vraiment pas chères et qu'en réalité, bien que tout ait été fait dans les règles de l'art, le budget est bien en deçà du coût du développement et profite du fait qu'il s'agisse d'un produit de lancement.

Madame le Maire, après ces réponses, demande au Conseil de voter sur le nom de M. Jean-Baptiste de FROMENT pour qu'il puisse présider la séance le temps du vote du compte administratif auquel Madame le Maire ne peut assister, conformément au CGCT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT est élu Président de séance.

Mme le Maire sort de la salle.

M. Jean-Baptiste de FROMENT fait procéder au vote du compte administratif de l'État Spécial du 9<sup>e</sup> arrondissement pour 2015.

**Est adopté par 10 voix pour et 3 abstentions (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL) le compte administratif 2015 de l'Etat Spécial du 9e arrondissement.**

Madame le Maire revient dans la salle et reprend la Présidence de la séance et remercie toute l'équipe municipale du 9<sup>e</sup> pour tous les efforts qui ont été entrepris et la politique qu'elle mène à ses côtés depuis deux ans.

Elle annonce le point 6 de l'ordre du jour : subvention pour une association présidée par M. Jean-François NEUDIN qui est aussi le président du comité d'entente des anciens combattants du 9<sup>e</sup>. La FNACA est une association avec laquelle la mairie a plaisir à travailler.

**DELIBERATION 09.2016.028 (DAC 2016.455) - SUBVENTIONS (10 800 €) A 11 ASSOCIATIONS ADHERANT A LA FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE, MAROC, TUNISIE.**

**Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier Adjoint au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.**

M. Alexis GOVCIYAN précise qu'il s'agit d'une subvention à la FNACA, la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, et c'est une délibération globale pour l'ensemble de Paris dont la FNACA du 9<sup>e</sup>, pour 1 000 euros. Au total, il s'agit de 11 000 euros de subvention pour toutes les FNACA d'arrondissement.



Il s'agit en effet de souligner le travail très important réalisé par le président M. Jean-François NEUDIN et toute son équipe avec des valeurs de camaraderie, de solidarité et aussi un travail de mémoire, ce qui n'est pas facile surtout dans le contexte actuel. Ils sont là, en permanence, dévoués, prêts à travailler pour à la fois perpétuer et transmettre la mémoire. C'est un travail que la mairie tient à saluer. Cette subvention n'est pas en augmentation puisque depuis quelques années, la FNACA du 9<sup>e</sup> a 1 000 euros de subvention par cette délibération. C'est un travail qu'il faut néanmoins saluer et bien évidemment il propose de voter favorablement pour cette délibération.

Madame le Maire remercie M. Alexis GOVCIYAN et souligne tout le travail effectué depuis 2014 pour organiser la cérémonie du 5 décembre qui n'avait jamais lieu dans le 9<sup>e</sup> arrondissement auparavant, dans ce travail de réconciliation entre les différentes associations d'anciens combattants, entre l'UNC, la FNACA. C'est un beau symbole. Le 5 décembre dernier, la FNACA est intervenue, a participé à la cérémonie du 5 décembre et le 19 mars qui est une date importante pour les anciens combattants de la FNACA. Elle salue très chaleureusement la présence de certains d'entre eux ce soir. L'UNC et son président, M. Denis SAULOU, étaient présents. C'est un beau symbole de réconciliation des mémoires.

Mme Pauline VERON veut également saluer le travail remarquable de la FNACA du 9<sup>e</sup> et l'état d'esprit dans lequel elle fait ce travail de mémoire, un état d'esprit particulièrement positif de camaraderie, constructif, et il est vrai que c'est une association d'anciens combattants particulièrement importante. Et malheureusement, et c'est le temps qui veut ça, c'est sur eux que vont dorénavant s'appuyer de plus en plus les commémorations de tous les armistices, donc il est important de les soutenir parce qu'ils font le devoir de mémoire pour tout le monde. Bien sûr, son Groupe votera cette subvention de la Mairie de Paris à la FNACA.

**Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAC 2016.455.**

DELIBERATION 09.2016.029 (DVD 2016.62) - SERVICE DE VEHIULES PARTAGES A PARIS. AVENANTS N° 1 A DEUX CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ATTRIBUTION DES STATIONS EN VOIRIE AVEC LES SOCIETES (COMMUNAUTO et UBEEQO).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Sébastien DULERMO rappelle que la Municipalité a donné en juin dernier un avis favorable à la mise en place d'un service de véhicules partagés sur l'espace public du 9<sup>e</sup>. Sur l'ensemble de Paris, sept opérateurs avaient été désignés pour développer leur service sur 113 stations au total. Pour mémoire, le 9<sup>e</sup> arrondissement est concerné par sept stations. La présente délibération a pour objet de réattribuer 41 stations suite au désistement de trois opérateurs sur les sept désignés au départ. Le 9<sup>e</sup> n'est concerné que par une seule station, celle du 23 rue de Châteaudun initialement attribuée à l'opérateur IER et qui doit être réattribuée à UBEEQO. Il propose de donner un avis favorable à cet avenant en rappelant que selon une étude de l'ADEME, un service de véhicules partagés peut remplacer sept voitures individuelles et donc laisser la place sur l'espace public pour réaliser d'autres aménagements.

Mme Pauline VERON indique que son Groupe votera cette délibération de la Ville de Paris qui favorise l'autopartage à Paris puisqu'il y est tout à fait favorable.

.../...

M. Jonathan SOREL souhaite donner une explication de vote pour signifier un vote favorable. Il y a effectivement l'enjeu de la réappropriation de l'espace public que M. DULERMO a signalé et puis il y a aussi l'enjeu plus environnemental puisque quand on réduit le nombre de circulations, le nombre de voitures, on participe aussi à la préparation de cette ville de Paris qui s'inscrit dans le post COP 21 et dans tout ce monde de villes plus adaptées aux enjeux à la fois du réchauffement climatique et à des villes plus apaisées et plus agréables à vivre. Il espère, comme l'a dit M. DULERMO, que le 9<sup>e</sup> sera évidemment concerné avec des stations et que la Mairie de Paris prendra toute sa part pour encourager et accompagner ces acteurs dans le développement de l'autopartage.

Mme Isabelle VUGHT s'étonne du désistement de trois attributaires sur sept et demande si les motifs de ces désistements sont connus.

M. Sébastien DULERMO ne connaît pas les motifs des désistements mais émet l'hypothèse que c'était des petites sociétés qui avaient répondu et qui au final n'étaient pas prêtes à assumer l'ensemble de ces prestations, mais il propose de se renseigner.

**Un avis favorable, est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DVD 2016.62.**

DELIBERATION 09.2016.030 (DAE 2016.164) - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE CONCEPTION, FOURNITURE, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPLOITATION PUBLICITAIRE DE KIOSQUES DE PRESSE ET QUELQUES KIOSQUES A AUTRE USAGE, ET DE GESTION DES KIOSQUIERS.  
Rapporteur : M. Sylvain MAILLARD, Adjoint au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Sylvain MAILLARD indique que cette délibération porte sur l'autorisation de signer le marché de conception, de fourniture, d'entretien, de maintenance et d'exploitation publicitaire des kiosques de presse. Si l'exécutif souhaite évidemment soutenir l'activité de diffusion de la presse et faire du réseau de kiosquiers un réseau exemplaire et innovant, il regrette que la mairie d'arrondissement n'ait jamais été associée à aucune réflexion sur ces sujets. Il n'a même pas été consulté sur l'aspect extérieur des nouveaux kiosques qui devraient pourtant être tous quasiment renouvelés d'ici à juin 2019. Ce manque d'information est regrettable, car il met les conseillers d'arrondissement devant le fait accompli. Devant l'absence complète de respect pour cette instance et pour cette politique du fait accompli, M. Sylvain MAILLARD appelle à voter contre cette délibération.

Mme Pauline VERON expose qu'il s'agit d'une délibération qui permet d'autoriser la Maire de Paris à signer le nouveau marché de conception de fourniture, entretien, maintenance, exploitation publicitaire des kiosques de presse et qui permet aussi le maintien et l'amélioration des kiosques journaux dans Paris. Ce nouveau marché d'une durée de 15 ans remplace deux contrats de gestion de kiosques de presse qui avaient lieu précédemment. Il y a eu plusieurs candidatures et c'est MEDIAKIOSK qui a remporté le marché puisque la CAO s'est réunie, CAO dont fait partie M. Jean-Baptiste de FROMENT. Ce marché va permettre le renouvellement de la quasi-totalité des kiosques d'ici juin 2019 avec une nouvelle conception des kiosques, avec un nouveau design et surtout de nouvelles fonctionnalités qui vont permettre d'améliorer considérablement les conditions de travail des kiosquiers puisqu'aujourd'hui, c'est très difficile pour eux, ils ont un tout petit espace.

.../...

Ils vont avoir un espace de vente repensé, un espace personnel dédié, du chauffage avec un store déroulable et des planchers isolants, des modalités d'ouverture et de fermeture optimisées qui vont leur permettre de gagner une heure par jour dans le rangement et l'ouverture de leur kiosque et aussi offrir de nouveaux équipements aux habitants puisqu'il y aura des écrans digitaux interactifs extérieurs sur ces kiosques et d'autres choses. Enfin, ce sont des kiosques éco-performants avec l'utilisation de matériaux de recyclage, l'utilisation de LED, la fourniture d'électricité renouvelable, des véhicules électriques seront utilisés par les encadrants et les agents chargés de la maintenance. Enfin, il faut savoir qu'avec ce marché, la redevance qui va être versée à la Ville va passer de 3,5 millions d'euros à 8,5 millions d'euros. La Ville va pouvoir augmenter considérablement la redevance perçue par le gestionnaire MEDIAKIOSK, remoderniser et améliorer considérablement les conditions de travail des kiosquiers et avoir des kiosques éco-performants avec de nouvelles fonctionnalités et une nouvelle conception.

Sur la consultation, d'après ce qu'en sait Mme Pauline VERON, il y a eu des réunions avec les groupes du Conseil de Paris et ensuite, ce sont les groupes du Conseil qui font généralement le lien avec les maires d'arrondissement ; ce n'est pas un sujet particulièrement propre à l'arrondissement, mais bien qu'elle ne soit pas chargée de la concertation, elle sait qu'il y a eu des réunions avec les différents groupes qui constituent le Conseil de Paris.

Son Groupe votera bien évidemment cette autorisation à signer ce nouveau marché vraiment très positif pour la Ville puisqu'il va permettre d'avoir une redevance beaucoup plus importante et améliorer considérablement les conditions de travail des kiosquiers. Elle ajoute que ces kiosques à journaux ont un rôle très important pour la démocratie, pour la vie quotidienne à Paris et qu'il était très important d'avoir un bon gestionnaire et un bon marché pour pouvoir assurer l'existence de ces kiosques à journaux. Chacun sait qu'aujourd'hui il est difficile pour la presse de pouvoir rentabiliser une activité dans une boutique, malheureusement, compte tenu des loyers. Souvent les kiosques permettent aux Parisiens d'avoir accès à la presse facilement.

Mme Isabelle VUGHT s'étonne du procédé choisi parce qu'en principe, il est demandé aux conseils d'arrondissement de se prononcer sur deux délibérations : une pour autoriser la Maire de Paris à lancer un appel d'offres, puis une délibération sur le choix. Là, il n'y a pas eu de délibération pour lancer l'appel d'offres, c'est une délibération pour dire quel est le résultat et demander d'accepter un choix sur lequel le Conseil n'a absolument pas été consulté ni sur le fond, ni sur les objectifs, ni même sur les différentes propositions. La Maire de Paris choisit MEDIAKIOSK, c'est encore une fois DECAUX qui prend un marché à Paris. Elle trouve que si on se réfère à ce qui s'est passé sur les abris-bus, la méthode choisie par la Ville de Paris n'est pas satisfaisante. Il n'y a pas de concertation avec les habitants, les choix ne sont pas compris, on ne comprend pas pourquoi ce sont toujours les derniers et les plus récents des abris-bus qu'il faut remplacer par des nouveaux. Là, ça risque d'être la même chose sur les kiosques. Il reste encore de nombreux exemples dans l'arrondissement d'arrêts de bus où il n'y a aucune protection pour les usagers de la RATP qui sont exposés au vent et à la pluie et les personnes ne le comprennent pas. Donc, elle estime que ce n'est pas une bonne façon de procéder avec les conseils d'arrondissement ni avec la population de Paris.

Par ailleurs, alors que Mme Pauline VERON parle de kiosques qui vont s'agrandir, Mme Isabelle VUGHT a lu que les boîtes aux lettres allaient être intégrées dans les kiosques. Comment procéder ? Qui est au courant ? On est dans l'improvisation. Pour toutes ces raisons et parce qu'en réalité, ce qui a été exposé, c'est le fait que les kiosquiers auront droit à des armoires réfrigérées dans lesquelles il y aura des bouteilles d'eau et des sandwiches, car, concrètement, c'est quand même de cela dont il s'agit, elle estime que le Conseil n'a pas du tout les éléments pour voter cette délibération. Elle n'a jamais vu, y compris dans les groupes, et au moins dans le sien, d'être incapable de donner la moindre image de ce que pouvaient représenter les kiosques à l'avenir. Elle considère normal de demander de s'opposer à cette délibération.

M. Jean-Baptiste de FROMENT indique qu'il a participé à la commission d'appel d'offres sur ce marché la semaine dernière. Sur le plan du marché public, il n'a rien retrouvé à redire et en tant que membre du pouvoir adjudicateur, il a signé car il n'y a pas de problème avec ce marché en tant que tel. En tant qu'élu, il a un véritable problème et s'associe aux remarques qui ont été faites par ses collègues. Il est notamment tout à fait anormal que dans cette délibération, même si le texte est relativement précis et que le cahier des charges est bien rappelé, on ne dispose d'aucune photographie, aucune reproduction de ce que vont donner visuellement ces kiosques. Cela est tout à fait anormal parce que c'est un élément constitutif du paysage urbain parisien. Alors, bien entendu, cela s'est toujours passé comme ça, il y a appel d'offres, ensuite des entreprises proposent différentes solutions avec un parti pris esthétique. Les élus sont tenus de choisir entre les différentes options esthétiques faites par les gens qui répondent au marché et qui rentrent dans les clous des différents critères demandés. Puis il faut attribuer le marché.

M. Jean-Baptiste de FROMENT estime qu'il faut vraiment repenser le procédé quand il s'agit de sujets liés à l'identité de Paris comme les kiosques à journaux. Il est question du remplacement de 400 kiosques à journaux et, non seulement il n'y a eu aucune procédure de consultation en amont, de contrôle, d'association des Parisiens, alors qu'on parle par ailleurs de démocratie participative, mais les élus de Paris, d'arrondissements et du Conseil de Paris, n'ont pas, à l'heure où ils doivent adopter ce marché extrêmement important, d'éléments visuels. Ce marché est d'ailleurs si important qu'à la commission d'appel d'offres, ce qui n'arrive jamais, était présente une délégation de la direction des achats qui a fait une présentation extrêmement précise avec Power Point. Là, les participants à la CAO ont vu les images mais ils ont été les seuls. Donc, il est absolument anormal, même s'il n'y a pas de solution et qu'il y aura toujours des gens mécontents parce que les goûts et les couleurs, etc., de ne pas donner la possibilité aux Parisiens de s'approprier un élément aussi important de leur paysage, c'est absolument impossible.

Il témoigne des réactions de certains de ses collègues, et notamment des membres de la majorité municipale, quand ils ont vu ce que proposait MEDIKIOSK, sans répéter leurs propos. Cela leur a fortement déplu et il faut s'attendre à ce que les Parisiens lorsqu'ils vont découvrir, probablement la semaine prochaine dans *le Parisien*, à quoi ressembleront les kiosques à journaux, auront l'impression d'être placés devant le fait accompli, ceci arrivant après les épisodes abris-bus. Alors, on aime, on n'aime pas, la canopée, etc., mais on ne peut plus faire les choses dans le dos des gens. La commission d'appel d'offres avait indiqué qu'elle enverrait le Power Point où figurent les visuels parce qu'il n'y a même pas eu de documents distribués sur table, mais au jour d'aujourd'hui, ce document est, pour des raisons mystérieuses, indisponible.

.../...

Le Conseil ne peut pas délibérer de ce sujet sans les visuels. Encore une fois, ce qu'a dit Mme Pauline VERON tout à l'heure sur les caractéristiques, sur la modernisation, est très intéressant, il l'approuve plutôt, mais l'élément visuel dans ce marché précis est absolument déterminant et ne l'ayant pas, il vote contre.

Madame le Maire entend la déclaration d'amour aux kiosquiers de presse. Encore faut-il des preuves d'amour. La ville de Paris doit sortir de l'hypocrisie. Elle tolère depuis des d'années la vente à la sauvette de journaux, par exemple rue des Martyrs rien que pour le 9<sup>e</sup> arrondissement. Elle ne tolère pas seulement, elle distribue des journaux à titre gratuit dans les équipements de la Ville de Paris alors que c'est contraire à une charte que la Ville avait elle-même signée avec les organisations syndicales en 2010. Donc, elle entend cette déclaration mais attend des preuves. Elle laisse la parole à M. Alexis GOVCIYAN avant de laisser M. Sylvain MAILLARD conclure sur ce point.

M. Alexis GOVCIYAN souscrit à tout ce qui vient d'être dit et aux derniers propos de Madame le Maire. Ces kiosques, bien évidemment, constituent l'identité de la culture parisienne, mais ce sont aussi des commerces, ce sont aussi des lieux où l'économie s'organise dans les règles et force est de constater qu'une politique de soutien et d'accompagnement reste absente. Il est question de coûts de ce programme qui est lancé, mais on ne sait pas du tout ce qu'il y a derrière, comme le disaient Mme Isabelle VUGHT et M. Sylvain MAILLARD. Par ailleurs, d'autres pratiques sont autorisées ou tolérées, notamment la vente à la sauvette, ce qui constitue une concurrence déloyale pour tous les kiosquiers parisiens. En tous les cas, ceux du 9<sup>e</sup> arrondissement sont très inquiets de l'évolution de cette situation. Effectivement, les preuves manquent, les propos abondent, les volontés sont sans doute très importantes. Aujourd'hui, pour les kiosques, au-delà de l'embellissement, de l'agrandissement ou de toute politique qui pourrait advenir, ce n'est que lorsque les programmes et les projets seront connus qu'il sera possible d'en débattre. Aujourd'hui, il n'y a rien, et au-delà de tout cela, se pose la question du soutien de l'accompagnement des kiosquiers et du travail fait en termes de commerce, d'économie et d'emploi.

M. Sylvain MAILLARD veut rappeler l'exemple de la difficulté de l'implantation du kiosque place Lino Ventura, la difficulté technique et les réflexions. Évidemment chaque emplacement est compliqué. Travailler en disant qu'il y aura ça en plus, ça en plus, ça en plus, ça en plus, c'est évidemment très intéressant, mais cela reste sur le papier. On sait très bien que dès qu'il faudra implanter, et particulièrement dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, beaucoup de kiosques avec toutes les options présentées, ne seront pas adaptés. Il pense que l'implication des conseillers d'arrondissement est essentielle, ce sont eux qui, a priori, connaissent le mieux le secteur.

**Un avis défavorable, est émis, par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL), sur le projet de délibération DAE 2016.164.**

DELIBERATION 09.2016.031 (DAE 2016.251) - INSTAURATION D'UN REGIME D'AIDES AUX KIOSQUIERS DE PRESSE PARISIENS

Rapporteur : M. Sylvain MAILLARD, Adjoint au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Sylvain MAILLARD poursuit sur le même sujet, bien connu des difficultés récurrentes des kiosquiers. Cette délibération propose une aide concrète qui va dans le bon sens, même si elle ne règlera pas structurellement les problèmes des kiosques.

.../...

Cette aide sera attribuée en fonction du chiffre d'affaires, dans l'article 3 figurent les différents stades. Une aide à l'implantation de 2 000 euros sera créée pour les nouveaux kiosquiers. Pour cela évidemment, il invite à voter cette délibération. Il faudra poursuivre les réflexions pour aider le développement et le changement, lent mais structurel du commerce des kiosquiers.

Mme Pauline VERON indique que c'est un nouveau régime d'aide aux kiosquiers plus intéressant que celui qui existait précédemment. C'est une aide à l'exploitation qui va être versée trimestriellement et en fonction du chiffre d'affaires réalisé au cours des 12 derniers mois. C'est une aide ponctuelle qui peut quand même être très utile, et qui va de 1 321 euros par an à 8 000 euros par an pour ceux qui ont un chiffre d'affaires inférieur à 100 000 euros par an. Cette délibération est proposée suite aux discussions avec les syndicats de kiosquiers, avec des groupes de travail et avec les kiosquiers. C'est vraiment en accord avec eux que le nouveau dispositif de cette aide aux kiosquiers est proposé. Et, comme cela a été souligné, il y a aussi une aide à l'ouverture de 2 000 euros pour pouvoir acheter le fond de base pour ouvrir. Donc, son Groupe votera cette délibération.

M. Alexis GOVCIYAN pense que c'est une bonne chose, un bon dispositif que d'aider les kiosquiers. Il se trouve que dans sa vie professionnelle, il s'occupe aussi d'un observatoire des aides publiques aux entreprises. Il y a 3 600 dispositifs en France. Lorsque l'on discute avec des chefs d'entreprise, avec ceux qui font de l'économie, de la vie réelle, ils disent tous qu'ils n'ont pas besoin d'aide, ils ont besoin de politique de soutien et d'accompagnement. Il souhaitait le souligner. Le fait de dire : « On va donner 2 000 euros pour un kiosquier » et penser que l'on a fait une bonne chose et qu'on s'en lavera les mains pour le reste, y compris par rapport au problème évoqué précédemment, est quelque chose de tout à fait insuffisant. Il veut dire que les aides, c'est bien, mais si les kiosquiers étaient consultés, ils diraient très certainement que ce n'est pas d'aides dont ils ont besoin, mais d'action d'accompagnement, de soutien et, comme cela a été dit, d'amour.

M. Sylvain MAILLARD, en conclusion, affirme qu'il reste beaucoup de travail d'accompagnement à faire sur la mutation du métier de kiosquier, ce travail reste à faire.

**Un avis favorable, est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAE 2016.251.**

Délibération 09.2016.032 (DDTC 2016.51) - Subvention fonds du Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement (1.000 €) à l'association sportive scolaire du collège Paul Gauguin.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH précise que l'exécutif a choisi, sur les fonds du Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, d'aider l'association sportive et scolaire du collège Paul Gauguin pour accompagner un voyage qui a lieu chaque année pour les classes de 5<sup>ème</sup>, un voyage de pratique sportive en plein air, avec la pratique de la voile. Cette subvention de 1 000 euros permet notamment de faire baisser la participation des familles qui ont le plus de difficultés financières. Elle demande de bien vouloir adopter cette délibération.

Mme Pauline VERON indique que son Groupe votera cette délibération. Elle connaît bien ce voyage qui est un moment traditionnel au collège Gauguin et c'est très bien de pouvoir permettre une participation moindre des familles.

**Un avis favorable, est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DDTC 2016.51.**

SUBVENTION 09.2016.033 (DASCO 2016.57) - SUBVENTIONS (1.759.519,14 €) ET CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS POUR DES PROJETS D'ANIMATION MIS EN OEUVRE DANS LES ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PARISIENNES AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DES RYTHMES EDUCATIFS (ARE).  
Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH, à propos d'activités périscolaires souhaite dire deux trois mots d'actualité sur la MIE périscolaire de la Ville qui touche à sa fin puisqu'après six mois d'audition, le président, M. MAINGUY du groupe les Républicains et les rapporteurs présenteront le rapport à Mme HIDALGO mercredi.

Madame le Maire rappelle que cette mission à laquelle Mme Gypsie BLOCH a participé a été créée à l'initiative du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Gypsie BLOCH le confirme car l'exécutif a travaillé sur ce sujet dès son arrivée pour améliorer la mise en place des ateliers périscolaires. Plusieurs sujets ont été abordés, analysés, étudiés et ont fait l'objet de préconisations. Une cinquantaine de propositions seront présentées mercredi à la Maire de Paris. Elle cite quelques grandes lignes qui lui tiennent particulièrement à cœur : l'axe de la professionnalisation, car il est apparu qu'il y avait un gros travail à faire encore sur la formation des animateurs, leur encadrement, la considération de cette profession et aussi, et surtout, le contrôle des animateurs et des associations, surtout ceux qui interviennent dans ce cadre, ce sera l'objet de la délibération ; l'axe des contenus, et il est recommandé à Madame le Maire une attention toute particulière sur les classes de maternelle puisque plusieurs auditions ont montré que ce qui se passait actuellement n'était pas adapté aux enfants de 3 à 6 ans et qu'il convenait de mieux adapter la journée et les contenus proposés pour cette classe d'âge.

Et enfin, toujours sur les contenus, il est proposé de simplifier la proposition. L'offre périscolaire de la Ville de Paris est effectivement un catalogue de propositions, mais pas réellement une politique périscolaire. Il est recommandé de simplifier cette offre, de la rationaliser, de la rendre plus lisible et surtout de lui donner une cohérence avec le temps scolaire. Dernier point très important qui va ressortir dans les propositions, c'est la relation, la communication et l'information auprès des familles. Là encore, les auditions ont montré qu'il y avait un manque de ce côté-là. En conséquence, la mise en place de quelques outils pour améliorer cette communication avec les familles est recommandée.

La délibération proposée aujourd'hui concerne ces activités périscolaires et plus particulièrement les ateliers du mardi et du vendredi après-midi. Il est proposé d'allouer les subventions pour les associations qui assurent ces ateliers dans le cadre de l'appel à marché. Cela concerne surtout Paris, 500 ateliers sur 3 000 qui sont confiés à des prestataires extérieurs, pour 16 000 ateliers en tout proposés aux enfants sur ces créneaux-là. Les porteurs de projet qui ont candidaté dans ce cadre avaient deux objectifs, d'une part que leur projet ait une dimension locale, dimension locale voulait dire proposer un projet pour une école en particulier, et également l'objectif de proposer des contenus innovants, contenus innovants signifie des contenus qui ne sont pas proposés dans le cadre du marché, c'est à dire un projet. La subtilité n'est pas toujours évidente à comprendre, mais elle a dû être prise en compte dans le choix qui a été fait. Bien évidemment, la mairie d'arrondissement est consultée dans le choix de ces ateliers.

.../...

Une commission a été mise en place pour étudier l'ensemble des candidatures préalablement étudiées par les services de la Ville, notamment d'un point de vue juridique, administratif et financier pour savoir quels ateliers pouvaient être retenus ou pas. Donc, ont été retenus, dans le cadre budgétaire imposé et réduit cette année de 10 %, ce qui n'est pas négligeable, 18 ateliers dont 5 sont destinés à des élèves de maternelle. Ces 18 ateliers seront dispensés par 8 associations, ce qui représente environ pour l'arrondissement une subvention de 72 000 euros. Les thèmes couverts par ces 18 ateliers sont : au niveau du sport, le judo, la capoeira, l'escrime et la danse, et pour les activités artistiques, le théâtre et le cinéma. Mme Gypsie BLOCH invite à voter cette délibération qui permettra à des ateliers d'exister dans les écoles du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Pauline VERON informe que son Groupe votera cette délibération qui choisit un certain nombre d'associations, comme cela a été dit, pour compléter les ateliers proposés aux enfants du 9<sup>e</sup> dans le cadre des ateliers de l'ARE, notamment l'International Visual Theatre ou d'autres associations qu'on a l'habitude de voir maintenant intervenir dans les écoles du 9<sup>e</sup>.

Puisque le rapport de la mission d'étude de la Ville de Paris sur le périscolaire a été évoqué, elle se félicite que le 15 avril dernier cette mission ait votée à l'unanimité le rapport, tous groupes politiques confondus, ainsi que les 50 préconisations. Après une période où se sont tenus beaucoup de débats et d'oppositions politiques sur l'ARE, elle trouve que dans l'intérêt des enfants, il est bien que la MIE, quels que soient les groupes politiques, ait pu se mettre d'accord sur le constat et sur les améliorations à apporter, même si globalement, le constat était positif avec des retours encourageants, et le fait que la Ville de Paris est la collectivité en France qui investit le plus pour permettre à ces ateliers périscolaires d'être de qualité et que tous tombent d'accord sur une cinquantaine de préconisations pour améliorer encore le dispositif. Le débat aura lieu au Conseil de Paris puisque le rapport va être remis demain à la Maire de Paris.

Mme Gypsie BLOCH précise qu'effectivement l'accord sur 50 préconisations est intervenu après 7 heures de réunion, mais porte notamment sur des sujets importants comme le contrôle des associations, la formation des animateurs qui est vraiment un point important et qui tient à cœur à l'exécutif depuis son arrivée. La dernière des 50 propositions est de mettre en place un suivi des propositions de la MIE pour voir ce qui sera effectué et comment les services de la DASCO vont mettre tout cela en place, ce qui représente pas mal de travail.

**Un avis favorable, est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DASCO 2016.57.**

DELIBERATION 09.2016.034 (DLH 2016.94) - LOCATION DE L'IMMEUBLE 43, RUE DE CHATEAUDUN (9E) A ELOGIE -BAIL EMPHYTEOTIQUE.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Conseillère d'arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que la Ville de Paris a préempté un immeuble de bureau situé au 43 rue de Châteaudun pour le transformer en logement. La Mairie du 9<sup>e</sup> ne s'est pas opposée à cette préemption réalisée au prix de 4,3 millions d'euros. Cependant, dès la réception de la copie du courrier de la BROSSAT qui désigne le bailleur social ELOGIE pour réhabiliter cet immeuble, Madame le Maire a envoyé un courrier à M. Olivier LEBLANC, son directeur général, afin de lui demander que les logements réalisés soient destinés aux familles.

.../...



Elle propose donc de s'abstenir sur ce projet de délibération qui doit autoriser la Maire de Paris à louer cet immeuble au bailleur social ELOGIE. Cela permettra de conditionner le soutien à l'adoption d'un vœu qui demande que l'opérateur désigné réalise des logements de type F3 et F4 dans cet immeuble. Elle rappelle qu'à l'occasion du débat sur la modification du programme logement de l'habitat, un amendement de Mme Delphine BÜRKLI a été adopté, stipulant que dans le 9<sup>e</sup>, les logements supérieurs à deux pièces type F3, F4, F5 seront privilégiés dans les opérations.

Madame le Maire propose de discuter du vœu avant de discuter de la délibération puisqu'il incite à avoir des logements plus grands dans les attributions.

VŒU 09.2016.035 RATTACHE (DLH 2016.94) - VŒU RATTACHE AU PROJET DE DELIBERATION 2016-94 RELATIF A LA LOCATION DE L'IMMEUBLE 43, RUE DE CHATEAUDUN (9E) A ELOGIE -BAIL EMPHYTEOTIQUE PRESENTE PAR DELPHINE BURKLI ET L'EXECUTIF MUNICIPAL DU 9E ARRONDISSEMENT, RELATIF A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR LES FAMILLES ;  
Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Conseillère d'arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET donne lecture du vœu rattaché au projet de délibération 2016 DLH 94 relatif à la location de l'immeuble 43, rue de Châteaudun à ELOGIE – bail emphytéotique présenté par Mme Delphine BÜRKLI et l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement, relatif à la production de logements sociaux pour les familles.

Mme Claire MOREL explique que son Groupe vote cette délibération sur la préemption parce qu'il y a deux étapes : il y a d'abord le vote sur la préemption et après il y a le vote sur le programme qui définira l'équilibre entre les différents types de logements et les différents types de financements entre PLAI PLUS et PLS. Elle considère qu'il faut déjà voter la première étape qui est une bonne chose puisqu'elle transforme un immeuble en majorité vacant, un immeuble de bureau à statut commercial, dans lequel il n'y avait pas de logement et qui était en plus vacant. Donc, a priori, il ne répondait pas du tout à la demande et correspond bien à des objectifs de transformer des bureaux obsolètes qui ne trouvent plus preneurs parce qu'ils ne sont plus du tout adaptés aux besoins des entreprises et des activités commerciales à Paris. Notamment dans le 9<sup>e</sup>, il y a beaucoup de produits de ce type et qu'il est bien mieux de les transformer en logements. Donc, le Groupe votera pour cela.

Pour ne pas mettre la charrue avant les bœufs, elle préfère voter pour cette première partie. Elle pense que ce n'est pas une bonne façon d'avoir un rapport de force. Deuxièmement par rapport à l'équilibre, elle se déclare un peu étonnée du vœu parce qu'il lui semble que dans tous les programmes de logements sociaux faits sur des logements pas spécifiques, les logements sociaux classiques, il y a toujours une grande majorité de logements familiaux. Il y a quelques studios qui sont importants parce que les demandeurs de logement seuls sont quand même importants au niveau parisien. Quand elle lit le vœu, un célibataire sans enfant n'a pas de chance dans le 9<sup>e</sup>, ce n'est pas pour lui, ce qui est quand même un peu compliqué sociologiquement parlant à Paris. Troisièmement, même si cela ne va pas être le cas, il y a par exemple rue de Châteaudun un hôtel qui avait été transformé en foyer de jeunes travailleurs et, par définition, un foyer de jeunes travailleurs, ce ne sont pas des logements familiaux.

.../...

Donc, dire d'avance que certains types de logements ne seraient plus possible dans le 9<sup>e</sup> lui semble un peu bizarre parce qu'il peut arriver de faire ce type de logement. Elle pense que là, ça ne va pas être le cas, elle n'en sait rien et suppose que Madame le Maire a sûrement plus d'informations qu'elle à ce sujet, sur ce qui va être prévu. Mais les logements familiaux, F3, F4, F5 ont, quand même, pense-t-elle toujours été majoritaires dans les programmes de logements qui ont pu être faits parce qu'effectivement, c'est une vraie demande, que cela fait partie notamment du PLH, le fait que des logements familiaux puissent être une demande. De ce fait, le sens politique de ce vœu l'étonne un peu parce qu'elle pense que parmi toutes les personnes seules ou les couples, les jeunes couples ou les petites familles qui parfois ont des F2, il y a parfois des mamans célibataires ou des papas célibataires dans des F2 avec un enfant, c'est quand même une famille. Mme Claire MOREL trouve que cela donne un signal un peu disproportionné par rapport à ce qui se passe déjà depuis un moment. Donc, le Groupe s'abstiendra sur ce vœu.

Avant de laisser Mme LEYDET conclure, Madame le Maire rappelle que, par expérience, depuis deux ans et notamment en 2015, les deux tiers des attributions concernaient des F1 ou des F2. Donc, il est difficile de dire que le 9<sup>e</sup> ne s'adresse pas non plus aux personnes célibataires puisque, malheureusement, par leur petite taille, ce sont les logements qui se libèrent le plus facilement. L'expérience a aussi démontré qu'il fallait être en rapport de force. Sur l'immeuble de la SIEMP, rue de Londres, la même méthode a été utilisée pour obtenir une redistribution des logements pour F3, F4 avec familles puisque, comme cela se voit en commission, beaucoup de familles du 9<sup>e</sup> arrondissement attendent des logements de la part de la Municipalité. Donc, il y a la politique du chiffre où l'on peut dire que l'on fait des logements sociaux, mais si ce sont des 18 m<sup>2</sup>, cela ne concerne pas les familles parisiennes. D'où ce vœu qui n'est pas une surprise, il est récurrent de la part de l'exécutif.

Mme Sylvie LEYDET confirme ces paroles car elle voit en permanence énormément de familles qui demandent de l'aide, qui demandent des logements sociaux, des célibataires aussi, mais beaucoup moins et en général, les célibataires ne le restent pas forcément. Quoiqu'il en soit, sur les programmes qui ont été adoptés et à examiner, il y a toujours eu des batailles et des tractations au mètre carré pour dire : « Mais non, là, on peut faire un F3, là on peut faire un F4 au lieu de faire un F1 et un F2. » Après, certains ont l'audace de dire qu'on ne peut pas techniquement faire de grands logements dans du haussmannien. Effectivement, il est plus facile d'arriver à 35 % de logements sociaux avec des F1, c'est certain.

Madame le Maire ajoute que cette politique du chiffre n'est pas la sienne.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Sylvie LEYDET, Conseillère d'arrondissement.*

**Est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :**

.../...

« Vu la délibération 2015 DLH 19 qui a modifié Programme Local de l'Habitat de la Ville de Paris ;

Vu l'adoption de l'amendement A55 au Programme Local de l'Habitat, présenté par Delphine Bürkli, précisant que dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, les logements supérieurs à 2 pièces seront privilégiés dans les opérations (F3, F4 et F5) ;

Considérant la décision de la Ville de Paris, notifiée le 19 février 2016, d'acquiescer par voie de préemption un immeuble sis 43 rue de Châteaudun en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux ;

Considérant le courrier, daté du 18 février 2016, de l'adjoint à la Maire de Paris chargé du logement et de l'hébergement d'urgence désignant le bailleur social ELOGIE pour la maîtrise d'ouvrage et la gestion de l'opération de réhabilitation/conventionnement ;

Considérant que la demande de grands logements est particulièrement importante et le taux de rotation est particulièrement faible sur ces catégories ;

Considérant que les difficultés de logement interviennent en majorité au besoin de pièces supplémentaires pour les enfants ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris demande à Elogie, bailleur social désigné pour la maîtrise d'ouvrage et la gestion de cette opération, de privilégier les logements supérieurs à deux pièces (F3, F4 et F5) ».

**Un avis favorable, est émis, par 3 voix pour (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL) et 11 abstentions, sur le projet de délibération DLH 2016.94.**

Madame le Maire constate que cette délibération est adoptée. L'abstention de l'exécutif du 9<sup>e</sup> arrondissement est dans l'attente d'une réponse de l'exécutif parisien sur le vœu, mais elle se déclare plutôt confiante ayant dû déjà négocier avec M. BROSSAT à ce sujet sur d'autres implantations.

DELIBERATION 09.2016.036 (DLH 2016.122) - GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE PARIS SUR DES PRETS A CONTRACTER PAR LA SIEMP EN VUE DU FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE DIVERS PROGRAMES.  
Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Conseillère d'Arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET annonce que la délibération a pour objet d'accorder la garantie de la Ville de Paris sur des prêts complémentaires à contracter par la SIEMP. Dans le 9<sup>e</sup>, trois opérations sont concernées : le 27 rue du Faubourg Poissonnière pour un prêt supplémentaire de 480 000 euros, le 90 rue Rochechouart pour un prêt supplémentaire de 898 000 euros et pour la Chaussée d'Antin un prêt supplémentaire de 1,2 million. Elle propose un avis favorable à cette délibération.

**Un avis favorable, est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DLH 2016.122.**

DELIBERATION 09.2016.037 (DDCT 2016.32) - SUBVENTIONS (16.500 €) A TROIS ASSOCIATIONS OEUVRANT EN FAVEUR DE L'ANIMATION LOCALE ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DONT 5 000 € EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « TOUT AUTRE CHOSE ».  
Rapporteuse : Mme Isabelle VUGHT, Conseillère d'arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT explique que cette délibération ne concerne le 9<sup>e</sup> arrondissement que pour moins d'un tiers de son montant. Tout le monde connaît l'association « Tout autre chose » dont il n'est pas besoin de faire la promotion, elle le fait très bien par son action. Elle signale que cette association a pris une initiative très heureuse, celle de diffuser par mail une lettre d'information, elle en est déjà au n° 2.

Elle trouve que c'est bien parce qu'y figurent à la fois le récapitulatif de toutes leurs actions et c'est important dans leur recherche actuelle de trouver éventuellement du mécénat à l'extérieur. C'est bien aussi de montrer une image moderne d'une association. Donc, l'avis est bien évidemment favorable sur cette délibération. Elle constate cependant que c'est bien en 2015 grâce à l'attribution de Fonds du Maire pour un montant de 1 500 euros qui figure au titre de Mme Pauline VERON pour la DDCT que « Tout autre chose » a pu retrouver enfin un montant de subvention à peu près équivalent à celui de 2013. Il y a eu une chute très importante des subventions à cette association, notamment de la part de la Direction du Développement Economique et de l'Enseignement Supérieur, la DDEES, chute qui est intervenue en 2014. Donc, en 2015, les Fonds du Maire, avec le peu de moyens dont ils disposent, ont dû aider « Tout autre chose ». Elle espère qu'en 2016 il n'y aura pas besoin encore une fois de soutenir à ce point cette association et pense qu'elle mérite que la Ville de Paris prenne soin d'elle et la soutienne au même montant qu'elle le faisait les années précédentes.

Mme Pauline VERON indique que c'est une association qui est financée par plusieurs délégations de la Mairie de Paris, que ce soit au titre des affaires sociales, au titre de l'économie sociale et solidaire, au titre des seniors et au titre de sa délégation vie associative. Donc là, il s'agit des 5 000 euros au titre de sa délégation vie associative pour un même montant que l'année dernière pour la participation de « Tout autre chose », du fait qu'il y a du lien social entre les personnes qui participent et viennent à « Tout autre chose », rue Rodier, puisqu'il y a des livres en libre accès, il y a du soutien juridique, il y a de la conversation, il y a des visites culturelles notamment pour les seniors isolés. Ses collègues chargés notamment des seniors, de l'économie sociale et solidaire et des affaires sociales continueront à soutenir cette association importante du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame le Maire remercie Mme Pauline VERON et assure que l'exécutif soutient pleinement cette association dans son développement et continuera à lui apporter son aide régulière.

**Un avis favorable, est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DDCT 2016.32.**

Madame le Maire annonce ensuite l'examen de deux vœux de l'exécutif municipal inscrits à l'ordre du jour, deux vœux importants. Le premier est porté par Mme Isabelle VUGHT pour un soutien au dispositif TAPAJ avec lequel l'exécutif souhaite que la Ville de Paris puisse s'engager, dispositif qui a fait ses preuves dans d'autres villes de France, dont Bordeaux, puisque le maire de Bordeaux était présent dans le 9<sup>e</sup>, il y a quelques jours, pour en parler. Madame le Maire laisse le soin à Isabelle VUGHT de présenter ce vœu.

**VŒU 09.2016.038 - VŒU A LA MAIRE DE PARIS, PRESENTE PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXECUTIF MUNICIPAL DU 9e ARRONDISSEMENT, RELATIF AU SOUTIEN DU DISPOSITIF TAPAJ (TRAVAIL ALTERNATIF PAYE A LA JOURNEE) A PARIS.**

Rapporteuse : Mme Isabelle VUGHT, Conseillère d'Arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT espère obtenir l'unanimité sur ce vœu. Le dispositif TAPAJ, qui signifie « Travail Alternatif Payé A la Journée » s'adresse à des jeunes entre 18 et 25 ans qui sont en errance ou déjà atteints par une addiction à certaines substances, mais qui ne sont pas bien ciblés par les dispositifs traditionnels.

.../...

C'est une idée qui vient de Montréal, qui vient du Canada qui a traversé l'Atlantique et a été développée à Bordeaux. Dans les deux cas, il y a eu un grand succès et aujourd'hui, un certain nombre de villes de France se sont engagées pour le soutenir. Il consiste à proposer à ces jeunes de venir sur des chantiers, d'y travailler 4 heures et de recevoir à la fin de ces 4 heures directement et en liquide le jour même 40 euros, ce qui correspond à 10 euros l'heure. Cela coûte un peu plus cher pour l'État, car ce n'est pas la collectivité qui paye, c'est un dispositif tout à fait soutenu par la mission contre les addictions et contre les drogues. C'est un dispositif dans lequel l'État s'engage. Il coûte 25 euros par heure à la collectivité au lieu des 10 que reçoit le jeune. Pourquoi ce vœu ? Parce que tout simplement, il y a besoin de chantiers sur lesquels ils peuvent intervenir. Ce sont des chantiers qui n'ont pas d'objectif de rendement parce que forcément, les jeunes ne sont pas du tout obligés de revenir le lendemain.

On n'est pas dans un objectif d'insertion professionnelle, on est dans un objectif de les accrocher, de les accrocher pour leur parler de quoi ? Pour leur parler de santé, pour leur parler de logement, pour leur parler de tas de choses et les faire progressivement revenir ou aller voir éventuellement les services sociaux, etc. Aujourd'hui, à Paris, deux associations du 19<sup>e</sup> arrondissement sont prêtes à se lancer dans ce dispositif pour le soutenir, sans garantie d'engagement, comme c'est le cas dans d'autres villes : Bordeaux, Montpellier, Pau, et six autres villes en France. Il n'y a pas d'engagement concret de la Ville de Paris et l'exécutif aimerait que celle-ci s'engage sur l'ensemble du territoire parisien et propose un certain nombre de chantiers, de même que la SNCF aujourd'hui est partenaire de TAPAJ et peut proposer des chantiers. Voilà l'objectif de ce vœu.

Mme Pauline VERON juge effectivement ce dispositif très intéressant. En fait, la Ville de Paris s'est engagée depuis un an à mettre en œuvre ce dispositif qui figure dans le pacte parisien de lutte contre la grande exclusion qu'elle a apporté avec elle, c'est l'engagement n° 60 de ce pacte. Il s'agit d'un document qui a été signé par le préfet, par le Maire. Sans polémiquer, elle constate qu'il y aura unanimité sur ce dispositif qui est inscrit dans le pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, document qui existe depuis un an. Mme Pauline VERON annonce que se tiendra le surlendemain une réunion à l'Hôtel de Ville à laquelle Madame le Maire est conviée comme tous les maires d'arrondissement pour faire un point sur la mise en œuvre de ce pacte qui engage la Ville de Paris. Elle estime inutile de polémiquer sur ce pacte qui a fait consensus et signé par le préfet, le directeur de l'APHP, l'association la Fondation Face, l'ARS, il y a le préfet de police.

Le pacte parisien de lutte contre la grande exclusion a trois principaux objectifs qui sont : intervenir pour apporter des solutions efficaces aux situations de rue dans le respect des droits fondamentaux des personnes, insérer durablement pour permettre une insertion sociale et professionnelle pour tous, coordonner, piloter et mettre en place une gouvernance partenariale. Donc, ce dispositif TAPAJ figure dans l'objectif « insérer durablement » en 60<sup>ème</sup> point, expertiser un dispositif de type « premières heures » adapté aux jeunes publics en errance. Il existe en France plusieurs expérimentations à destination des jeunes en situation d'exclusion et d'errance visant à les inscrire dans une trajectoire d'insertion via l'activité professionnelle. L'expérimentation TAPAJ à Bordeaux, c'est explicitement indiqué, est proche de l'esprit de « premières heures », mais ces dispositifs diffèrent toutefois à certains égards. Donc, les porteurs de ce projet sont la Ville de Paris et l'État avec une mise en œuvre sur l'année 2016. Mme Pauline VERON propose de transmettre à Mme Dominique VERSINI les associations identifiées.

.../...

Elle pense que le vœu est déjà en quelque sorte rempli puisque la Ville a voté ce pacte parisien qui a été signé, et dans lequel il est écrit que la Ville s'engage à expérimenter le TAPAJ. Tout le monde étant d'accord et ce dispositif étant déjà prévu par la Ville de Paris, elle invite Madame le Maire à retirer ce vœu et à venir le mercredi à la réunion à laquelle elle est conviée et qui fera le point sur la première année du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

M. Jonathan SOREL remercie Madame le Maire. Pour sa position de vote, il suivra sa collègue Mme Pauline VERON pour les raisons qu'elle a présentées. Il veut féliciter la majorité du 9<sup>e</sup> de s'engager dans ce chemin parce que le chemin que propose TAPAJ est celui de la réduction des risques. C'est d'ailleurs dans cette démarche qu'ils s'inscrivent et se revendiquent, c'est-à-dire, essayer de casser les logiques d'exclusion, en l'occurrence d'addiction, non pas simplement par la logique de répression, mais par une logique sociale d'accompagnement. C'est-à-dire qu'au lieu de manier la matraque, on va aussi tendre la main et essayer d'aller chercher ces jeunes pour les remettre dans des dispositifs de réinsertion par l'activité professionnelle. C'est une bonne chose. Il souhaite saisir cette occasion, non seulement pour féliciter l'exécutif, mais aussi pour l'inviter à essayer d'élargir cette réflexion de réduction des risques et de l'inscrire en cohérence dans le cadre d'une politique d'insertion globale.

Une politique d'insertion globale concerne l'accès à l'emploi, l'accès au logement, donc il faut développer les centres d'hébergement partout sur le territoire parisien comme, par exemple, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement pour prendre un exemple connu ces derniers temps. C'est l'accès au logement et c'est aussi l'accès aux soins. TAPAJ s'appuie, c'est expliqué dans le dispositif, sur ce qui est appelé les CAARRUD. Les CAARRUD, ce sont les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues. M. Jonathan SOREL pense que c'est vraiment une bonne chose de s'appuyer sur les réseaux CAARRUD, ils développent une politique de réduction des risques sur un ensemble de dispositifs. Parmi ces dispositifs là figurent les fameuses salles de consommation à moindre risque. Il pense, sans polémiquer, qu'il faudrait réfléchir en cohérence sur l'ensemble des dispositifs dits de réduction des risques pour inscrire TAPAJ comme une facette d'une action globale à la fois de réduction des risques, et encore une fois, de politique d'insertion.

Madame le Maire remercie M. Jonathan SOREL pour sa contribution et souhaite maintenir le vœu. Bien sûr, le dispositif TAPAJ existe depuis 2000 à Montréal et a inspiré un certain nombre de maires, dont celui de Bordeaux qu'elle a reçu cette semaine ou depuis 2008, Metz, Strasbourg. La majorité à la tête de la Ville de Paris est en place depuis 2001, depuis plus de quinze années. Elle veut donc s'assurer que ce dispositif puisse être effectif rapidement et que les associations désireuses d'apporter une réponse à toutes ces problématiques puissent faire leur travail convenablement.

Mme Isabelle VUGHT indique qu'elle a évidemment auditionné beaucoup de monde, y compris les associations prêtes à s'engager dans le dispositif TAPAJ. Ces associations attendent beaucoup d'un soutien pour s'engager dans ce dispositif qui est très innovant, qui est compliqué. Ce dispositif est fait pour accrocher les personnes, ce n'est pas de la répression. La cible est très précise, ce sont les jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont pas encore dans une addiction très forte et pour lesquels il est possible, à ce moment-là, de les inciter à prendre soin de leur santé et de leur avenir. Il ne s'agit pas d'une salle de consommation à moindre risque.

.../...

Elle a eu cette idée en assistant à la présentation du rapport de la fondation Abbé Pierre, elle y va régulièrement tous les ans. A cette occasion, s'est tenu un débat, il y a toujours un débat entre politiques, avec Mme HIDALGO et M. Alain JUPPE qui a souligné ce point. Elle a été étonnée que la Maire de Paris ait trouvé l'idée tout à fait intéressante et a exprimé qu'elle était prête à la soutenir. Elle trouve qu'il serait donc malvenu, sur un vœu qui n'est pas fondamentalement polémique, de ne pas apporter de soutien à des associations qui veulent s'engager et à une Maire de Paris qui, de ce point de vue, trouvait l'opération intéressante. Elle précise à nouveau qu'il s'agit d'une opération de l'État et de la mission interministérielle de lutte contre la drogue. Sur aucun site n'est fait mention de l'application de ce dispositif à Paris. Il faut donc montrer que le 9<sup>e</sup> y est favorable et voudrait qu'il s'applique sur l'intégralité du territoire parisien.

Madame le Maire remercie Mme Isabelle VUGHT pour son énergie, son dynamisme et son pouvoir de conviction sur ce dispositif.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Isabelle VUGHT, Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement.*

**Est adopté par 11 voix pour, et 3 abstentions (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, Jonathan SOREL) le vœu suivant :**

*« Considérant que selon la dernière étude de l'APUR, Paris dénombre 28 000 personnes sans domicile dont 23% ont entre 18 et 29 ans ;*

*Considérant que les dispositifs existant à Paris visant la réinsertion des sans domicile tels que « Emmaüs défi », « SOS insertion et alternative », « premières heures », ont pour objectif la réinsertion et la revalorisation de l'individu par l'activité économique ;*

*Considérant les difficultés d'atteindre via ces dispositifs traditionnels d'insertion les jeunes en situation d'errance et/ou potentiellement consommateurs de substances psychoactives ;*

*Considérant que la finalité du dispositif TAPAJ, soutenu par la Fédération Addiction et la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, est de créer un premier lien entre les jeunes en difficulté et les institutions appropriées afin de les aider dans leurs démarches en matière de santé, de logement, d'éducation et de santé mentale ;*

*Considérant qu'en cela le dispositif TAPAJ qui s'appuie sur l'invitation à participer à des chantiers d'une durée de quatre heures, sans objectif de rendement et avec un minimum de contrainte, rémunérés 10 euros de l'heure, s'articule en complément des dispositifs existants et permet d'atteindre un public spécifique et particulièrement vulnérable ;*

*Considérant les résultats positifs de ce dispositif souple et novateur créé en 2000 à Montréal et transposé en 2013 à Bordeaux puis dans six autres villes en France (Metz, Strasbourg, Toulouse, Marseille, Nice et Pau) et la volonté de plusieurs acteurs sociaux de s'y investir à Paris ;*

*Pour ces motifs, Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, émettent le vœu que la Maire de Paris favorise le déploiement du dispositif TAPAJ sur l'ensemble du territoire parisien :*

*- en accompagnant les associations désireuses de le mettre en place ;*

*- en faisant de la Ville de Paris un partenaire actif de TAPAJ en fournissant des missions et des chantiers susceptibles d'accueillir les jeunes et leurs accompagnants ».*

*.../...*

Passant au dernier point de l'ordre du jour, un vœu à la Maire de Paris, Madame le Maire souhaite qu'il ne prête pas à la caricature sur un sujet aussi délicat humainement, à savoir la situation des populations Roms à Paris.

VCEU 09.2016.039 - VCEU A LA MAIRE DE PARIS, PRESENTE PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXECUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT, RELATIF A LA SITUATION DES POPULATIONS ROMS A PARIS.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier Adjoint au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN, en propos liminaires souhaite que ce vœu puisse être examiné dans le cadre d'un débat démocratique, mais avec l'ensemble des caractéristiques correctement abordées.

De par ses origines, il mesure ce qu'est la dispersion d'une population partout en Europe lorsqu'il y a un problème, une catastrophe, un génocide, lorsque des situations exceptionnelles le permettent et il peut comprendre l'accompagnement et la compassion qu'il faut apporter à des populations qui ont en besoin parce qu'elles sont fragiles et parce qu'elles ont cette caractéristique d'être laissées pour compte. C'est quelque chose d'éminemment important et tout le travail qu'il a pu mener et qu'il continue à mener en tant que militant associatif et tous ceux qui le connaissent ici, aussi bien ses collègues de la majorité, mais aussi de l'opposition, savent qu'il ne transige pas sur ces valeurs et que ce sont des valeurs importantes. Lorsqu'il s'agit de populations d'êtres humains, c'est éminemment important. C'est d'autant plus important lorsqu'il s'agit d'enfants, d'enfants en bas âge et la situation dans laquelle ces enfants peuvent être mis et utilisés dans des logiques à la fois criminelles et mafieuses. Il s'agit de cela aujourd'hui. Et ce vœu est un problème posé par l'ensemble de la Ville de Paris parce que du fait de démantèlements de camps, des populations n'ont pas pu être accompagnées, organisées et soutenues dans leur vie et que par ailleurs, cet abandon, ce laisser-aller conduisent des populations à occuper l'espace public.

A la limite, si c'est absolument nécessaire, les élus sont pour parce qu'il s'agit de question humaine, il ne s'agit pas de stigmatiser ou de dire : « Il ne faut pas qu'ils soient là, il ne faut pas qu'ils fassent ci, il ne faut pas qu'ils fassent ça... », la question n'est pas là. C'est que ces populations, ces familles, en tous les cas, organisées dans un cadre structuré et de manière très organisée, si l'on peut dire, ces familles viennent occuper l'espace public pour mendier. On peut aussi considérer que lorsqu'on n'a pas de ressources, lorsqu'on est des réfugiés, lorsqu'on est dans le besoin, on soit conduit à mendier, on soit conduit à demander des choses. Mais là où les choses deviennent beaucoup plus graves et inadmissibles, et M. Alexis GOVCIYAN souhaiterait que cette question soit examinée dans ce cadre-là, cela devient grave lorsqu'on utilise des enfants et qu'on leur apprend à mendier, on leur apprend la mendicité comme seule perspective à la fois personnelle et professionnelle. Lorsque les enfants apprennent à mendier dès le plus jeune âge, ils deviennent des mendiants, alors que la préoccupation des responsables politiques est d'accompagner tous les enfants pour qu'ils puissent avoir une éducation, qu'ils puissent avoir une profession et qu'ils soient insérés dans la société. Donc, cette mendicité est tolérée, mais toutes les organisations qui ont pu être réunies ici, comme la police le 25 mars dernier, tous ceux qui sont concernés disent à quel point ils sont démunis parce qu'il n'y a pas de politique globale pour la prise en charge et l'accompagnement de ces familles et de leurs enfants qui sont conduits à être obligés de mendier. Donc, ces raisons sont absolument importantes.

.../...



Les élus sont devant cette situation, ils rencontrent tous les jours des habitants, des commerçants qui disent certaines choses. Les élus essayent de dialoguer avec les habitants et les commerçants pour dire que parfois, les sans-abris, et parfois tous ceux qui en ont besoin, doivent être accompagnés. C'est aussi l'objet de réunions publiques qui vont être organisées pour faire de la pédagogie auprès des habitants. Mais lorsque cette situation de mendicité et l'obligation de mendicité par les enfants s'imposent de cette façon dans les rues, dans toutes les rues de Paris, mais a fortiori dans les rues du 9<sup>e</sup>, l'exécutif souhaite que des solutions pérennes soient correctement engagées. C'est le sens de ce vœu, savoir ce que la Maire de Paris et le préfet de police souhaitent organiser comme dispositif pour que les populations, les familles soient prises en charge et que les enfants ne soient pas obligés de mendier et qu'en tous les cas, on ne leur donne pas comme seule perspective de vie la mendicité.

Madame le Maire remercie Monsieur le premier adjoint pour la présentation tout à fait remarquable de ce vœu, qui ne stigmatise pas, ne montre pas du doigt une population, mais qui vise à alerter et à ce que chaque responsable politique prenne ses responsabilités.

Mme Claire MOREL indique que son Groupe votera ce vœu. En préambule, elle indique qu'il y a quand même beaucoup de choses qui sont faites notamment dans le cadre de cette politique à mettre en œuvre de façon coordonnée entre la Ville et l'État parce qu'effectivement, beaucoup de choses ressortent plus de l'État et de la préfecture que de la Ville. En même temps, la Ville a des responsabilités importantes qu'elle assume, notamment sur la question des mineurs à la rue qui est de la responsabilité de la Ville en tant que Département. Quand elle était en charge de ce dossier, elle sollicitait beaucoup la Ville à ce sujet, notamment quand des familles sont à la rue parce qu'il se trouve que des familles refusent d'être hébergées pour X raisons, pas forcément de mauvaises raisons par ailleurs : « on ne sait pas, on est bien à la rue et on trouve ça bien que nos enfants dorment dehors ». Il existe de nombreuses raisons diverses et variées mais devant des refus réguliers, le Parquet est saisi au titre de l'aide à famille pour les obliger à accepter l'hébergement et la mise à l'abri, parce que ces problématiques existent.

Cela se fait en coordination et il y a notamment des personnes au secrétariat général, à la Ville qui travaillent beaucoup ce sujet. Il ne faut pas oublier ce qui est déjà fait, c'est un travail long, des renforcements de l'équipe de maraude ont été mis en place, des travailleurs roumanophones ont été recrutés L'ouverture d'un deuxième espace Solidarité et Insertion Famille à Paris est prévu et la question de la scolarisation des enfants est vraiment un sujet difficile qui prend beaucoup de temps. Dans le cadre du travail avec le Parquet, un partenariat va être signé sur la question des familles à la rue pour rendre plus systématique et plus fluide tout le partenariat. Ensuite, la question de la mendicité est une vraie question, l'arsenal législatif ne permet pas de tout faire, c'est très compliqué. On ne peut pas arrêter des familles qui font mendier des enfants, ce n'est pas considéré comme possible. Si la police arrête les parents, que deviennent les enfants ? Cela génère des problématiques extrêmement compliquées, sauf en cas de réseaux d'exploitation des enfants, comme il y a deux ans ou trois ans, qui avait abouti à un procès de tout un réseau ; donc là, il y a de vrais sujets juridiques. Quand il y a exploitation d'enfants, des choses sont mises en œuvre, mais c'est un sujet vraiment très lourd.

.../...

Il ne faut pas oublier ce qui est fait, il faut continuer et avancer et notamment au niveau de la préfecture de Paris, et même au niveau de l'État, parce que la question de ces populations qui sont dans le désarroi et dans des situations sociales extrêmement compliquées ne concerne pas que Paris.

M. Jonathan SOREL considère qu'il s'agit effectivement d'un sujet assez sensible, assez grave qui préoccupe toutes et tous. Il a lu avec attention le vœu, il a écouté avec beaucoup d'attention, et regrette qu'un élément en soit absent, ce qui le gêne, en toute sincérité. Le vœu est bien présenté, de manière assez factuelle. Il souhaiterait cependant un peu plus de clarté.

La Maire de Paris, la préfecture de police sont cités, mais, justement, par rapport au débat tenu précédemment, il estime que par ce sujet sont concernés aussi les acteurs sociaux, les services sociaux, les assistants, l'ASE, etc. M. Jonathan SOREL souhaite faire une demande de précision dans le vœu, en dehors de toute polémique. Quand il est écrit « plus préciser les mesures prises pour trouver une solution pérenne à la présence », ce n'est pour pas simplement dire qu'on doit les chasser ou qu'il y aurait une solution uniquement répressive, mais il préférerait que soit indiqué par exemple « plus préciser les mesures prises pour garantir la mise à l'abri de ces familles. La formule « mise à l'abri » n'est pas de gauche, pas de droite mais intègre une dimension sociale. En ce cas, il rejoindrait volontiers l'exécutif pour afficher une unanimité sur cette ambition-là. Cette demande est-elle possible ?

Madame le Maire remercie M. Jonathan SOREL pour cette contribution qu'elle accepte parfaitement. C'est un sujet qu'elle connaît aussi pour être allée à plusieurs reprises en Roumanie discuter de ce sujet. Pour avoir suivi le budget de l'aide sociale à l'enfance depuis 2008, elle entend la Mairie de Paris dire: « On va faire, à Saint-Vincent de Paul, on va faire dans un centre dans l'Essonne, on va faire, on va faire... » et elle ne voit rien venir. C'est pour cette raison qu'il y a besoin, vraiment, de mesures précises et très concrètes. Elle remercie les intervenants pour la teneur du débat qui s'est tenu exactement comme elle le souhaitait, dépassionné et essayant de trouver des solutions ensemble.

M. Sylvain MAILLARD remercie Madame le Maire pour la présentation du vœu et pour les commentaires de l'opposition qui sont tout à l'honneur des débats en Conseil d'arrondissement. C'est un problème qui a été parfaitement posé, un problème avant tout humain. Il faut trouver une solution tous ensemble parce que les élus voient bien naître, sentent bien l'exaspération de certains habitants et la radicalisation de leur point de vue sur ce problème qui est avant tout humain. Donc, c'est aux politiques, au sens large, de trouver une solution et il juge l'indication sur la mise à l'abri très pertinente.

M. Jean-Baptiste de FROMENT expose qu'il n'a aucune solution toute faite, mais s'interroge quand même sur le fait, pour revenir sur ce que disait M. Alexis GOVCIYAN, qu'un enfant qui est exploité dans la rue est un enfant maltraité. Dans ce cas-là, il y a quand même un principe, c'est que l'aide sociale à l'enfance doit le placer. Des enfants français sont retirés de leurs parents parce qu'ils sont maltraités. S'il arrive que les parents présumés ne soient en réalité pas les parents, c'est une raison supplémentaire pour les placer. Il est vrai que parfois, on se demande pourquoi il n'y a pas un placement d'office, comme c'est la règle, car cela entre dans le champ des responsabilités de l'aide sociale à l'enfance qui dépend du Département de Paris. Mais il conçoit que ce soit compliqué.

.../...

M. Alexis GOVCIYAN remercie ses collègues de la majorité et Madame le Maire, mais aussi ses collègues de l'opposition pour la hauteur et la portée de ces débats. Il croit important de saluer en particulier la proposition de son collègue M. Jonathan SOREL pour l'ajout, l'amendement à ce texte de vœu. C'est effectivement une bonne chose car cela précise, enrichit et donne la hauteur nécessaire. Ce qui va sans dire, mais va mieux en le disant et en l'écrivant, donc, effectivement, c'est une bonne chose. Et pour répondre à son collègue M. Jean-Baptiste de FROMENT, il est vrai qu'il s'agit aujourd'hui de la mise en danger d'un enfant caractérisée. Le problème est que les services sont complètement dépassés et que devant une telle situation, des solutions importantes et globales sont nécessaires, y compris pour la mise à l'abri de ces enfants.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par M. Alexis GOVCIYAN, Premier Adjoint au Maire du 9e arrondissement.*

**Est adopté, à l'unanimité, le vœu suivant :**

*« Considérant que le mois de Février 2016 a vu le démantèlement du camp de la porte de Clignancourt où vivaient plusieurs centaines de familles Roms dans des cabanes de fortune ;*

*Considérant que depuis ce démantèlement de nombreux arrondissements dont le 9e constatent la réinstallation de nombreuses familles Roms dans les rues de la capitale ;*

*Considérant qu'utiliser des enfants en bas-âge pour mendier et les exposer à la vie dans la rue constitue une véritable préoccupation humaine et une mise en péril d'un mineur qui est répréhensible au titre du Code pénal ;*

*Considérant que parmi ces familles se trouvent régulièrement de très jeunes enfants qui en plus de résider sur les trottoirs dans des campements de fortune, sont obligés de pratiquer la mendicité;*

*Pour ces motifs, Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9e émettent le vœu que la Maire de Paris et le Préfet de Police :*

*- Puissent préciser les mesures prises pour trouver une solution pérenne à la présence de ces nombreuses familles Roms à la rue et plus particulièrement celle des enfants en bas-âge en faveur de leur mise à l'abri ».*

Madame le Maire indique que la prochaine séance du Conseil d'arrondissement est fixée au 30 mai prochain, remercie le public de sa présence.

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'Arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Le Secrétaire du Conseil d'Arrondissement

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gypsie Bloch', written over a horizontal line.

Gypsie BLOCH